

Plan Climat Air Energie  
de la Communauté de  
communes du Seignanx



2021-2027



**Le Seignanx**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

***Plan Climat Air Energie Territorial  
de la Communauté de communes du Seignanx  
2021-2027***

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Le PCAET, une démarche co-construite.....</b>	<b>5</b>
1.1. Pilotage .....	5
1.2. Phasage et méthode .....	6
<b>2. Rappels des principaux résultats du profil énergie climat.....</b>	<b>6</b>
2.1. Contexte .....	6
2.2. Synthèse du profil énergie climat du Seignanx.....	7
2.2.1. Energie et GES .....	7
2.2.2. Qualité de l'air .....	10
2.2.3. Sequestration carbone.....	11
• Libération du carbone liée à l'évolution de l'affectation des sols.....	12
2.2.4. Vulnérabilité du territoire .....	13
2.3. Synthèse du profil climat du Seignanx : forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	14
<b>3. Défis stratégiques à relever pour le Seignanx.....</b>	<b>16</b>
3.1. Rappel des principaux objectifs de la Loi de Transition Energétique.....	16
3.2. Rappel des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone SNBC .....	17
Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, budgets-carbones et objectif en 2050.....	17
Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone .....	17
3.3. Objectifs du SRADDET Nouvelle Aquitaine.....	18
3.4. Rappel des objectifs Tepos du Seignanx .....	21
3.5. Horizons à viser pour le Seignanx (objectifs chiffrés stratégiques).....	23
<b>4. Synthèse de la phase de concertation.....</b>	<b>25</b>
<b>5. De la stratégie au plan d'actions énergie climat.....</b>	<b>27</b>
5.1. Construction de la stratégie .....	27
5.2. Plan d'actions 2020-2026 .....	28
<b>6. Annexes.....</b>	<b>29</b>

## PREAMBULE

Le Plan Climat Air Energie du Seignanx s'inscrit dans l'action menée à toutes les échelles par les pouvoirs publics et les acteurs des territoires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et proposer des mesures d'adaptation aux évolutions climatiques qu'elles génèrent.

En s'inscrivant en tant que « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** », le Seignanx entend accélérer sa transition énergétique et dynamiser sa politique environnementale en s'appuyant sur une démarche intégrée et plus globale grâce à l'outil Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément aux attendus de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Cette démarche communautaire est un échelon complémentaire des politiques locales de lutte contre le changement climatique. Ce Plan Climat Territorial est donc cohérent et s'intègre nécessairement aux initiatives supra territoriales.

La question de l'énergie et du climat est un système complexe du fait de ses interactions avec de nombreux autres enjeux. Elle ne doit ainsi pas être portée par une seule politique mais bien pénétrer l'ensemble des politiques publiques. Tout au long de sa construction, l'ensemble des directions concernées par le Plan Climat ont été associées afin de mettre en cohérence et articuler ses orientations avec les autres projets structurants : l'élaboration du PLUi, la révision du PLH, du PIG, ...

Le présent document constitue le **rapport stratégique et le plan d'actions** de la démarche Plan Climat du Seignanx. Il fait état du travail mené à l'issue du diagnostic et de la concertation pour la co-construction de sa politique énergie-climat.

Un premier Plan avait été rédigé fin 2019 en vue d'un arrêt en conseil communautaire de mars 2020. La crise sanitaire puis l'arrivée de nouveaux élus au sein de la Communauté de communes a engendré une pause de la démarche puis une mise à jour et quelques modifications du plan initial sans toucher aux objectifs fondamentaux.

Cette phase d'appropriation a démarré une fois la commission « Transition écologique, agriculture et déplacements » mise en place à savoir en septembre 2020. S'en suivirent des échanges bilatéraux avec chaque nouveau maire ainsi que la nouvelle direction.

Pour terminer, les objectifs fixés par la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 en matière de qualité de l'air seront abordés tout au long de la démarche, en collaboration avec ATMO Nouvelle-Aquitaine, dans un groupe technique « Qualité de l'air » notamment.

Au vu de l'avancée du PCAET au moment de les intégrer, ils n'apparaissent pas directement dans le plan d'actions.

L'ensemble des rapports (Profil Climat, Bilan de la Concertation) est joint en annexe du document.

# 1. LE PCAET, UNE DEMARCHE CO-CONSTRUITE

## 1.1. PILOTAGE

Le pilotage politique est assuré par Madame Isabelle Nogaro, Vice-Présidente en charge de la Transition écologique, l'agriculture et les déplacements.

Le suivi opérationnel de la mission est assuré par le service Environnement du Seignanx composé de la responsable du service et d'une chargée de mission Transition énergétique.

Afin de garantir le partage et la construction collective du projet, 2 instances ont été créés :

- Le **Comité Technique (CoTech)** qui se compose d'un membre de chaque commune (agent et/ou élu à l'environnement pour les communes non dotées de service et du CPIE Seignanx et Adour en charge de l'évaluation environnementale du projet.

Cette entité est en charge de la validation/proposition :

- ✓ des résultats intermédiaires et des hypothèses de travail ;
- ✓ de la faisabilité des propositions d'actions.

Ce CoTech assure également la préparation des bureaux communautaires, instance choisie pour assurer le pilotage politique de la démarche.

- Le **Comité de Pilotage (CoPil)** a pour tâche de traiter, au plus haut niveau, des questions climat air énergie. Il effectue les choix et prend des décisions stratégiques pour la politique climat-air-énergie de la collectivité. Il se compose de l'ensemble du **Bureau Communautaire**, organe exécutif de la communauté de communes. Il est composé de 10 membres : la Présidente, les 9 vice-présidents. Cette entité est garante de la validation stratégique et politique du projet : elle assure l'arbitrage et la prise de décisions liés aux orientations stratégiques et valide toutes propositions et résultats ainsi que les différentes phases du projet.

## 1.2. PHASAGE ET METHODE

---

Le Plan Climat s'est organisé en **5 phases** : Cadrage, Diagnostic, Concertation, Stratégie et Co-construction du plan d'actions.

Suite au diagnostic et à la définition des enjeux du territoire de janvier 2018 à juillet 2018, plusieurs types de concertation territoriale ont été organisées entre novembre 2018 et juin 2019 afin de co-construire le futur programme d'actions du Plan Climat (phase 3 et 4) :

- Livret de recueil déposé en mairie
- Concertation acteurs territoriaux en novembre 2018
- Concertation publique avec réunion publique en décembre 2018
- Petit déjeuner des entreprises en janvier 2019
- Réunion publique à mi-parcours en janvier 2019
- Concertation avec les associations du territoire en juin 2019

Le présent document synthétise les principaux résultats des premières phases, la stratégie proposée ainsi que le programme d'actions soumis à validation politique, étape stratégique **de construction du Plan Climat Air Energie Territorial du Seignanx**.

## 2. RAPPELS DES PRINCIPAUX RESULTATS DU PROFIL ENERGIE CLIMAT

### 2.1. CONTEXTE

Bien qu'il participe aux conditions de la vie sur Terre, assurant une température moyenne de 15°C sur notre planète, l'effet de serre suscite des inquiétudes grandissantes.

Phénomène naturel depuis la nuit des temps, son équilibre est de plus en plus perturbé par les activités humaines. Le réchauffement climatique conjugué à l'épuisement des ressources énergétiques fossiles, sur lesquelles se base le fonctionnement du monde actuel, mettent en évidence l'urgence de changer nos modes de vie. Aujourd'hui, il est capital de produire et de consommer différemment.

Dans ce contexte global de lutte contre le réchauffement climatique et afin de contribuer à l'atteinte des engagements pris par la France, la Communauté de Communes du Seignanx réalise son 1er PCAET pour mener à bien une politique climatique et énergétique locale.

## 2.2. SYNTHÈSE DU PROFIL ÉNERGIE CLIMAT DU SEIGNANX

### 2.2.1. ÉNERGIE ET GES

En 2015, le territoire du Seignanx a consommé environ 1 100 GWh dont plus de 40% issus d'énergies fossiles.

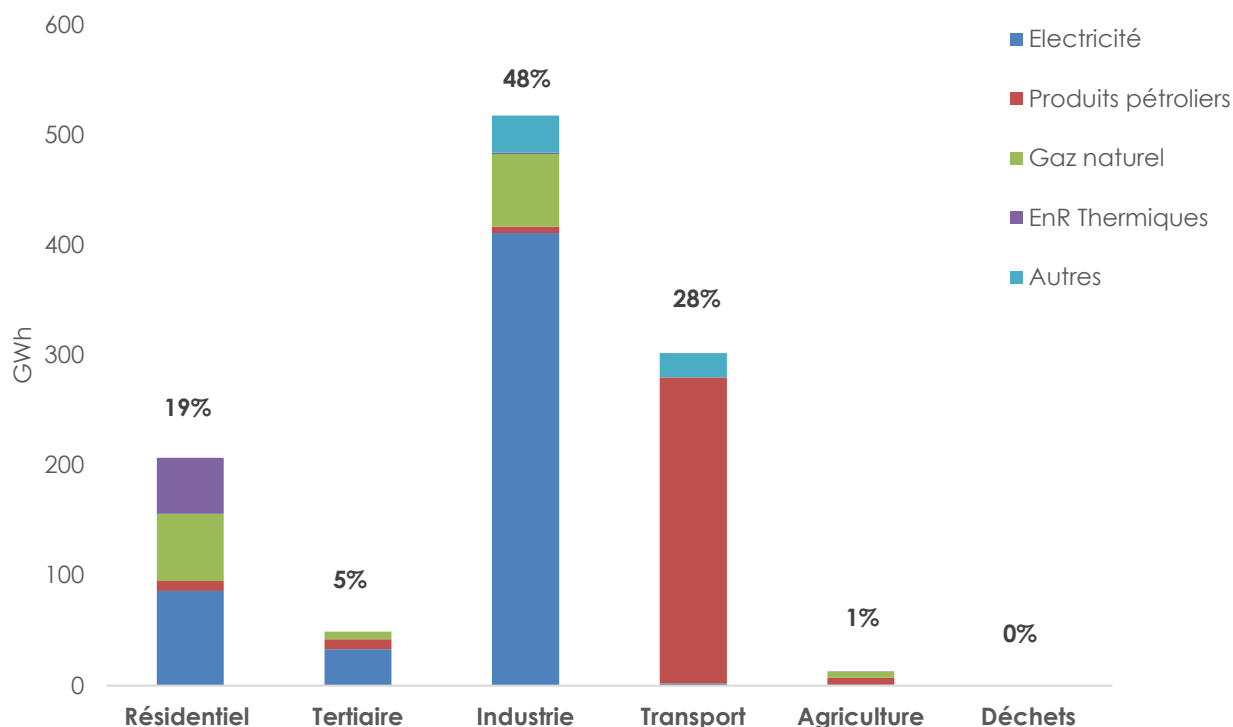


Figure 1 : Consommation d'énergie finale par secteur en GWh  
(Source : AREC)

Le secteur **industriel** constitue la principale filière d'activité consommatrice d'énergie (48%) avec le **transport** (28 %). Ils représentent à eux deux près de **80% des consommations énergétiques** du territoire. Suit le secteur du **bâti** (24%) majoritairement représenté par le bâti **résidentiel** et enfin de manière marginale le secteur de l'agriculture qui n'est pas un secteur consommant de l'énergie et le secteur des déchets ici nul puisque selon la méthodologie proposée seules les installations de traitement présentes sur le territoire sont comptabilisées (soit 8 STEP sur le Seignanx).

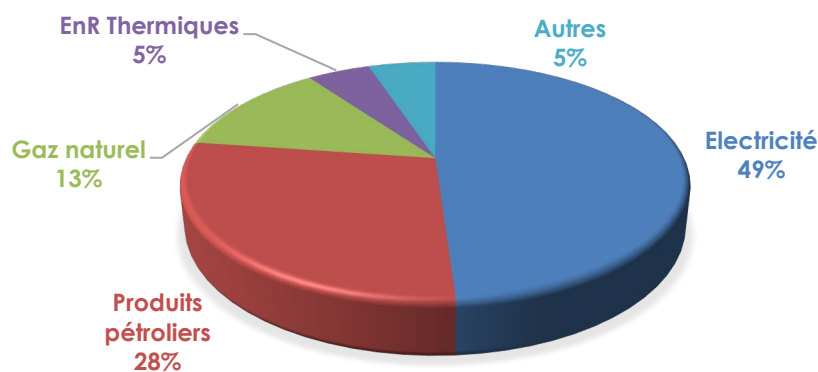
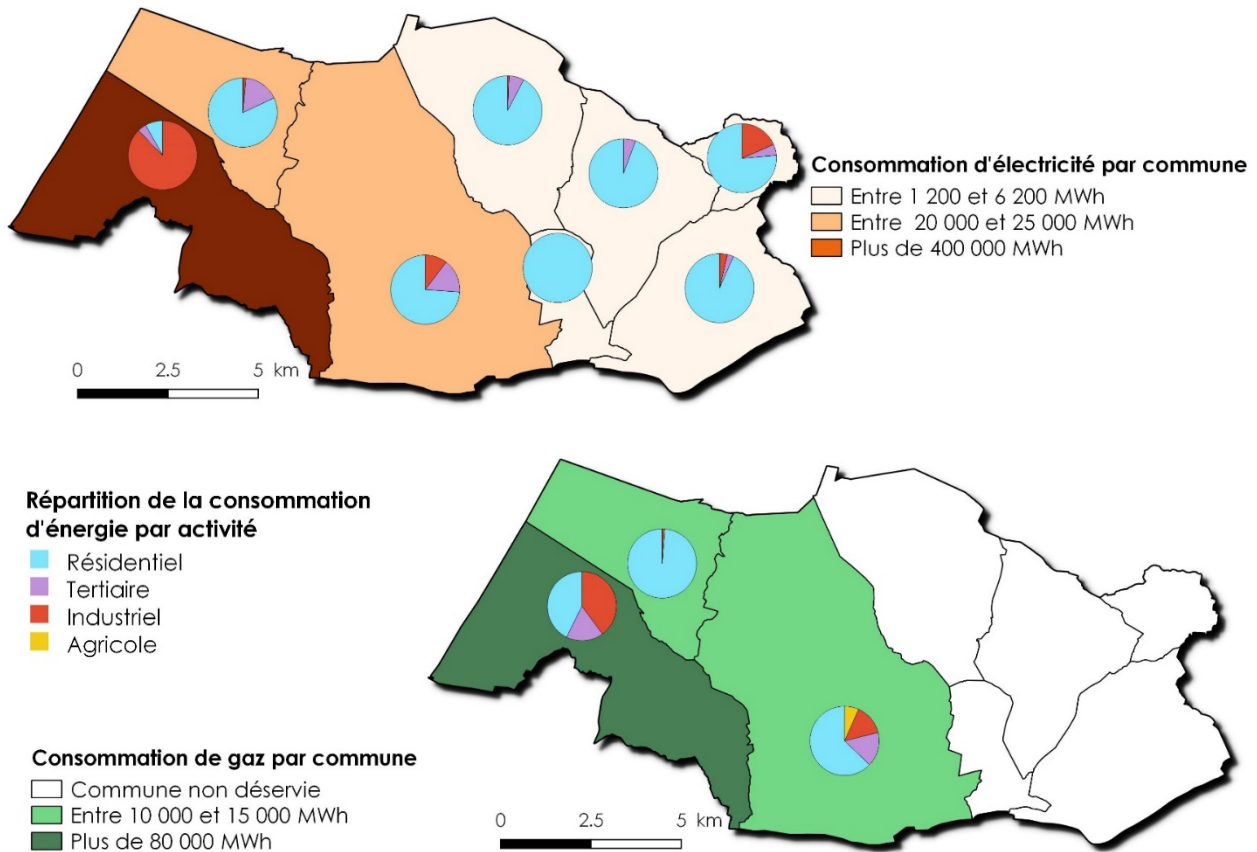


Figure 2 : Répartition des consommations d'énergie par type  
(Source : AREC)

**40% de l'énergie consommée sur le territoire est d'origine fossile** (produits pétroliers ou gaz) mais près de **50% provient de l'énergie fissile**. A noter la faible part de recourt aux énergies renouvelables avec à peine 5% de cette source.

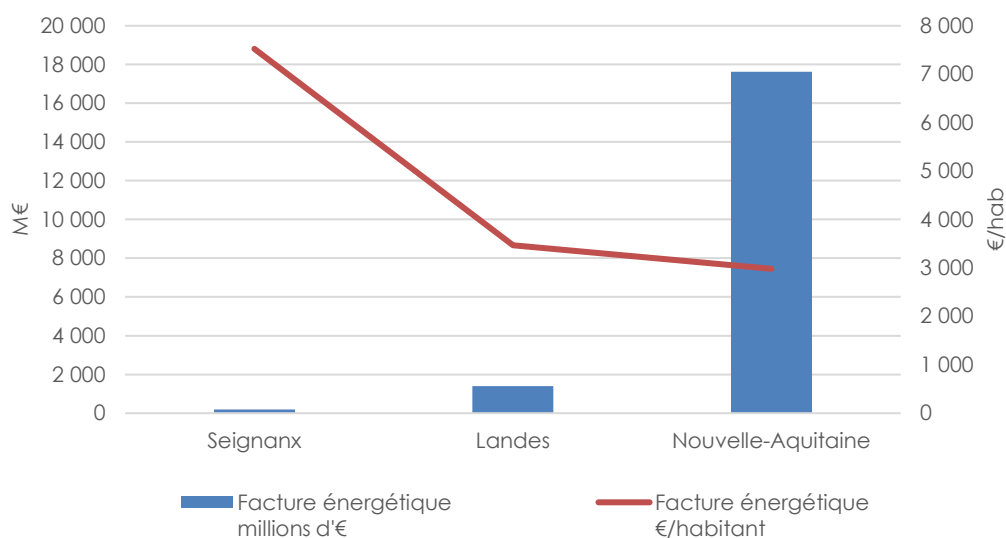
Les données recueillies auprès d'Enedis, GRDF, RTE et TIGF nous ont permis de spatialiser ces consommations sur le territoire du Seignanx :



**Figure 3 : Consommation d'électricité et de gaz par commune et par secteur d'activité**  
(Sources : Enedis, RTE, GRDF, TIGF, Cartographie : GEOCIAM)

Les 3 principales communes qui concentrent les consommations d'énergie sont Tarnos, Ondres et Saint Martin de Seignanx. **Tarnos** est largement en tête puisque représente **88% de la consommation en électricité et 78% de la consommation en gaz**, Tarnos est en effet une commune représentant près de la moitié de la population du territoire et accueillant la zone industrialo-portuaire principale consommatrice d'électricité du territoire. En 2016 on note cependant une baisse de la consommation en gaz du secteur industriel de près de 50% sur Tarnos.





**Figure 4 : Facture énergétique territoriale**  
 (Source : AREC)

Un habitant du Seignanx supporte une facture 2 fois plus élevée qu'à l'échelle du département et 2,5 fois plus élevée qu'à l'échelle régionale.

A noter qu'une seule entreprise est responsable de ce niveau de facture. Sans la consommation de cette entreprise la facture énergétique descend à des niveaux comparables à ceux du département.

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, le **rapport s'inverse entre le secteur du transport (48%) et de l'industrie (28%)** représentant cependant toujours à eux 2 près de 80% des émissions de GES du territoire du Seignanx. Cette inversion de la responsabilité de ces 2 secteurs s'explique par le fait que le secteur **industriel consomme majoritairement de l'électricité alors que le secteur du transport consomme des énergies fossiles** principales émettrices de GES. Le secteur du bâti reste en 3ème position (18%) suivi de l'agriculture (6%) et des déchets (1%) avec des émissions principalement non énergétiques pour ces 2 derniers secteurs d'activité.

**90% des émissions du territoire du Seignanx sont d'origine énergétique.**

Cette répartition reflète les caractéristiques et les dynamiques territoriales du Seignanx, à savoir :

- Sa position géographique stratégique aux portes du port de Bayonne (9ème port français en volume de trafic) avec la très dynamique **zone industrialo-portuaire** de Tarnos. Avec **48%** de la consommation du territoire, le secteur industriel est responsable de 28% des émissions GES;
- Sa forte **dépendance à la voiture individuelle et l'impact de la traversée de l'A63**. Avec **28 %** des consommations du territoire, le secteur du transport est responsable de **48%** des émissions GES (dont la quasi-totalité issues du transport routier et plus de **50% dues au transport de personnes**);
- Le **secteur résidentiel** avec un rythme de développement soutenu dans ce contexte attractif et caractérisé par un fort taux d'habitations individuelles avec une dynamique de construction récente, représente **19%** des consommations et **13 %** des émissions de GES pour plus de 10 000 résidences principales ;
- Son **dynamisme économique** à travers ses nombreux établissements tertiaires (commerces et accueil touristique sur Ondres et Tarnos notamment) et son activité traditionnelle agricole encore bien présente.

Afin de mieux visualiser le rapport entre la consommation du territoire et sa production en énergie, le graphique suivant est proposé. On note que la **couverture des besoins en termes de carburants est nulle (la consommation d'énergie liée à l'usage mobilité n'est pas couverte)** :

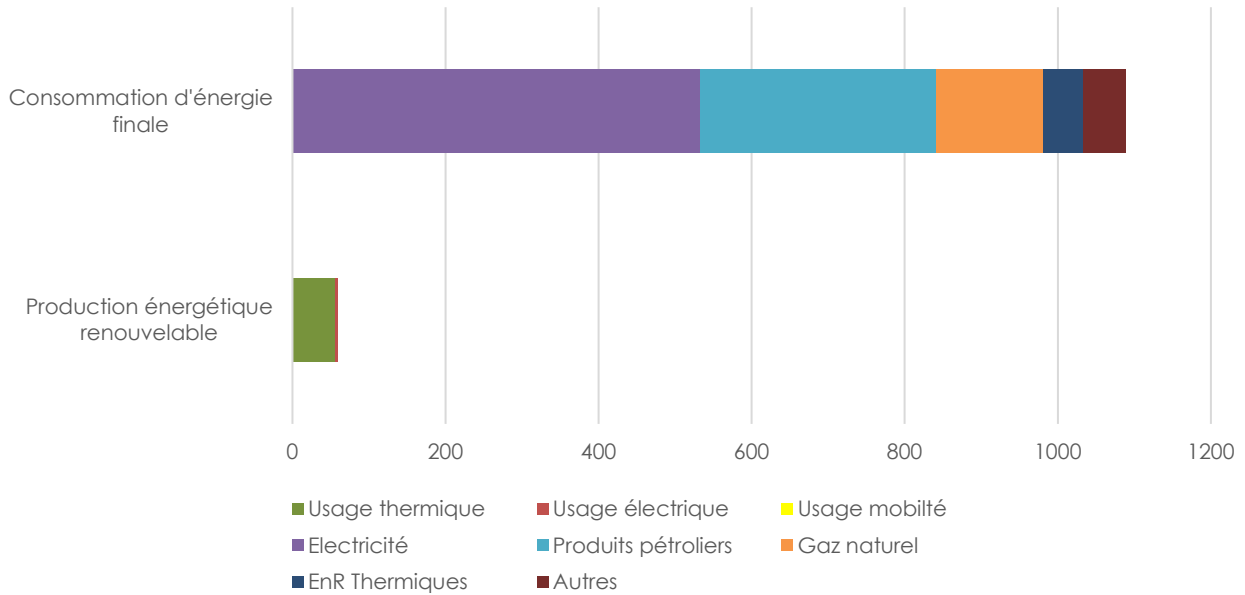


Figure 5 : Adéquation des productions énergétiques renouvelables avec les besoins énergétiques du Seignanx (GWh)

### 2.2.2. QUALITE DE L'AIR

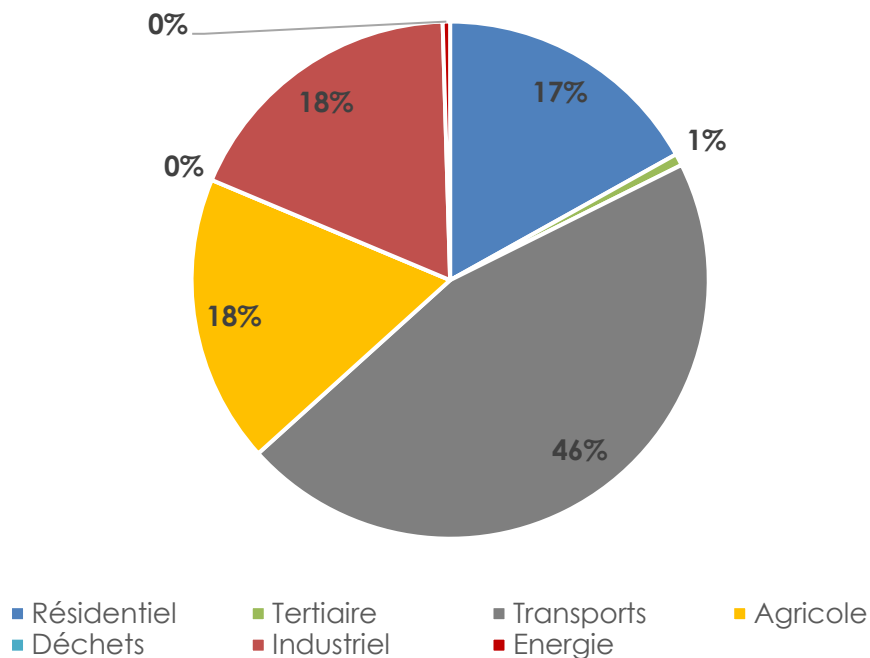


Figure 6 : Poids de la responsabilité des activités dans les émissions de polluants sur le Seignanx (Source : ATMO NA)

Les secteurs à enjeux identifiés sont les suivants :

- **Transport routier (plus de 30% des émissions)** : Le transport routier et les émissions d'oxydes d'azote associées sur le territoire proviennent de la combustion de carburant. Les véhicules équipés de moteur diesel sont les émetteurs prédominants de NOx, avec une contribution plus importante des poids-lourds et des voitures particulières.
- **Transport maritime (14%)** : Le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et les oxydes d'azote (NOx) proviennent des processus de combustion. A travers les équipements des navires, tels que chaudières, turbines et moteurs, la combustion du fioul participe fortement aux rejets de ces polluants.
- **Industrie (18%)** : Les activités industrielles présentes sur le territoire de la CC du Seignanx sont à l'origine de la moitié des émissions de COVNM (l'autre moitié est issue du secteur résidentiel). La manipulation de solvants, peintures et autres matériaux spécifiques expliquent ces rejets. Le secteur industriel émet également des particules en suspension.
- **Agriculture (18%)** : Ce domaine d'activité est émetteur d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) tout particulièrement. Les origines de ces rejets sont notamment l'utilisation et l'épandage d'engrais minéraux sur les cultures et les déjections animales issues de la filière élevage.
- **Résidentiel (17%)** : Deux sources majoritaires expliquent les émissions du territoire : l'utilisation domestique de solvants et de peintures d'une part et l'utilisation du bois énergie et du fioul pour le chauffage des logements d'autre part. Les équipements de type insert et foyers ouverts sont peu performants d'un point de vue énergétique et sont d'importants émetteurs de particules et de COVNM notamment.

La détermination **des zones sensibles** est définie dans un guide national validé par le Ministère en charge de l'environnement, et tient compte de plusieurs paramètres : concentrations en polluants, émissions et vulnérabilité du territoire. En fonction de ces critères, trois catégories de communes sont listées :

- communes sous l'influence des grands axes de circulation ;
- communes appartenant à des zones de forte densité de population ;
- communes accueillant des sites industriels

Sur le territoire de la communauté de communes du Seignanx, trois communes sont considérées comme sensibles à la dégradation de la qualité de l'air. Il **s'agit de Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx et Tarnos.**

Le Seignanx est couvert partiellement par un Plan de Protection de l'Atmosphère (communes de Ondres et de Tarnos), en l'occurrence celui de l'agglomération de Bayonne, validé en 2012.

### 2.2.3. SEQUESTRATION CARBONE

La séquestration forestière nette par ha de forêt est estimée à -4,8 teqCO<sub>2</sub>/an (source : ADEME), soit 5,6 teqCO<sub>2</sub>/an pour les forêts de feuillus et 4 teqCO<sub>2</sub>/an pour les forêts de résineux.

Ainsi, avec ~6 950 ha soit 46 % du territoire, **les espaces boisés sur le territoire de la Communauté de Communes du Seignanx séquestrent environ 36 kteqCO<sub>2</sub> par an** réparties comme suit :

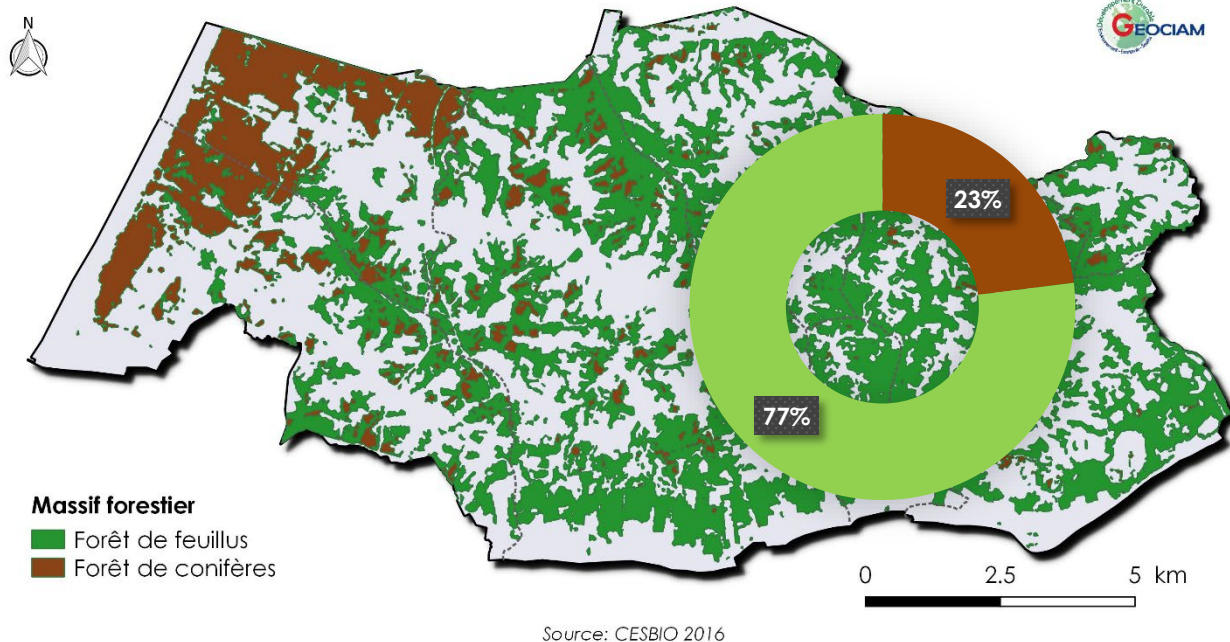


Figure 7 : Massif forestier du Seignanx  
(Source : CESBIO, carto : GEOCIAM)

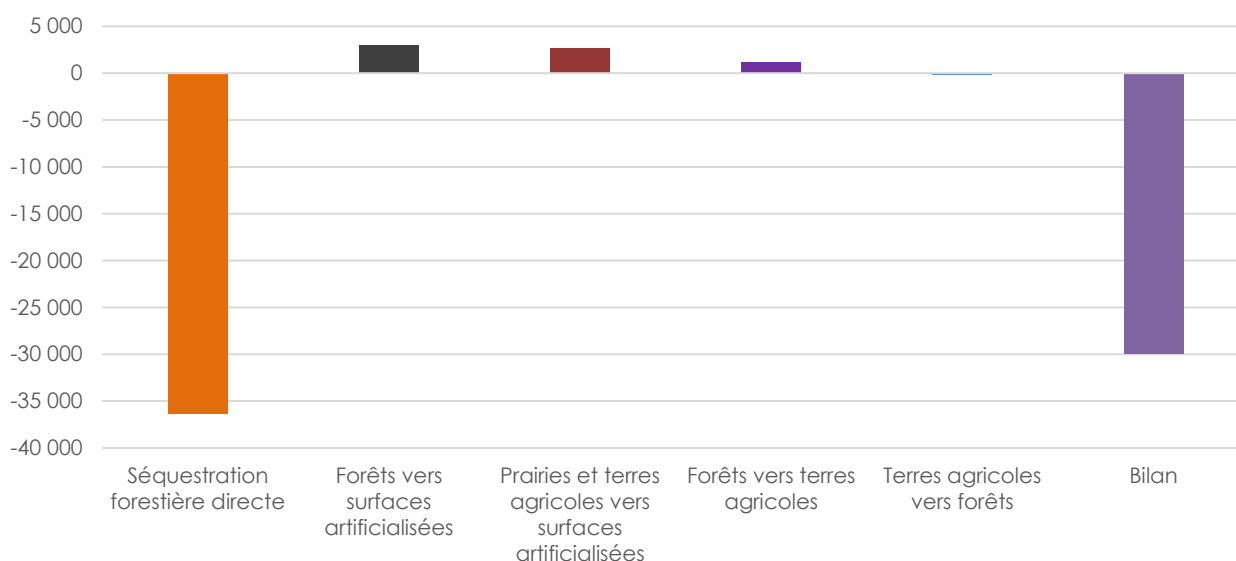
- LIBERATION DU CARBONE LIEE A L'EVOLUTION DE L'AFFECTATION DES SOLS**

Entre 2002 et 2012, le taux d'artificialisation des sols sur le territoire a été de 25 ha/an en moyenne, principalement aux dépens de la surface agricole et dans une moindre mesure de la surface forestière :

	Libération de carbone en teqCO <sub>2</sub> /ha	Surface annuelle moyenne sur le territoire (moyenne sur 10 ans)	GES en teqCO <sub>2</sub> par an
Forêts → Surfaces artificialisées	263,5 (défrichement) 147 (artificialisation)	~7,2 ha	1 900 1 050
Prairies, Terres agricoles → Surfaces artificialisées	147	~ 17,8 ha	2 600
<b>TOTAL SURFACE CONSOMMÉE POUR L'URBANISATION</b>		25 ha	<b>5 550</b>
Forêts → Terres agricoles	263,5	~4,2	1 106
Terres agricoles → Forêts	-110	~1,6	-176
<b>TOTAL SURFACE ÉMISSION DE GES SUITE À CHANGEMENT D'AFFECTATION DU SOL</b>		31 ha	<b>6 480</b>

**Tableau 1 : Estimation de la libération de carbone occasionnée par le changement d'affectation des sols**  
 (Source : PLUi et extrapolation MOS, CLC, coefficients ADEME)

La **séquestration nette** de carbone du territoire est estimée à environ **30 kteqCO<sub>2</sub>/ha/an** :



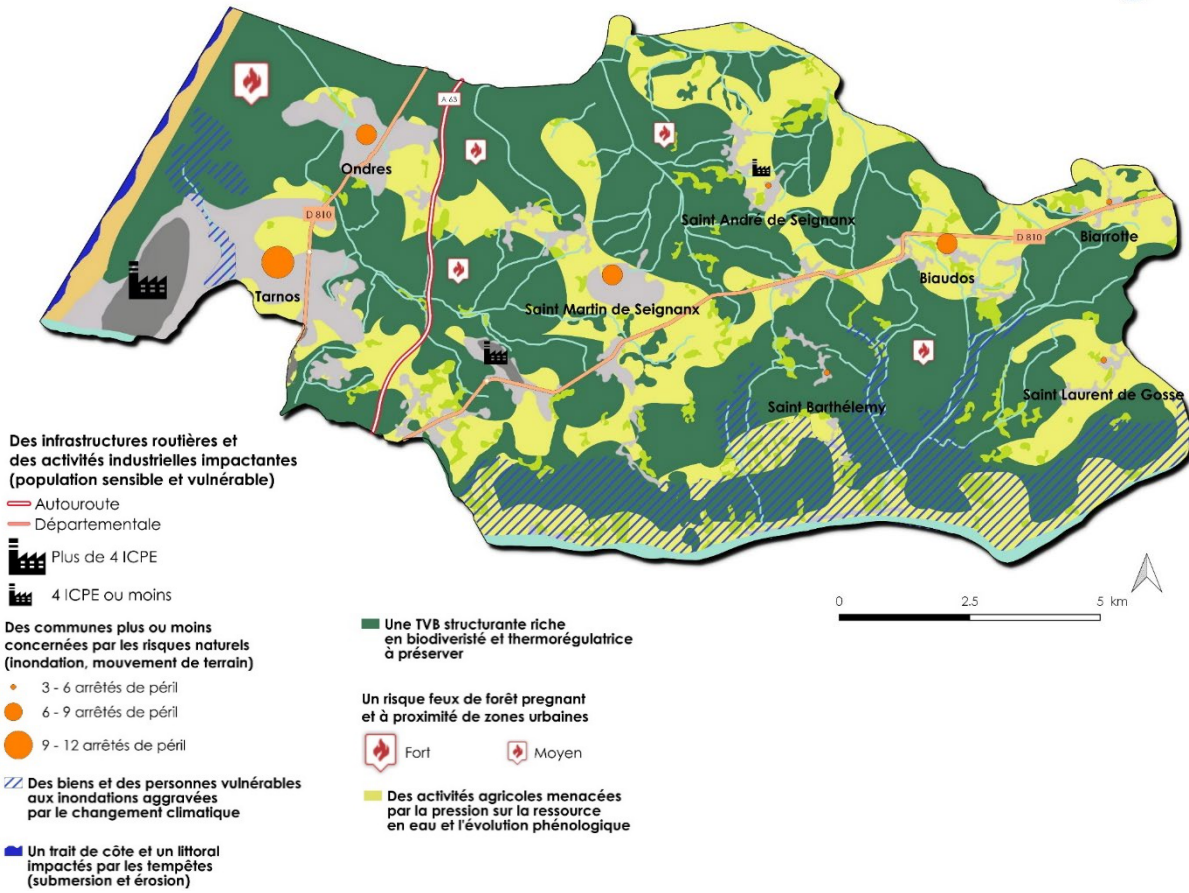
**Figure 8 : Bilan annuel de la libération/séquestration carbone des sols sur le territoire de la Communauté de communes du Seignanx**

Cette estimation pourrait être affinée avec la connaissance sur les flux relatifs à l'exploitation des forêts : bois énergie ou bois d'œuvre.

## 2.2.4. VULNERABILITE DU TERRITOIRE

L'analyse des vulnérabilités du Seignanx face au changement climatique a été réalisée grâce à l'étude du climat passé, des projections et des caractéristiques propres au territoire.

Une cartographie synthétise ces enjeux :



### 2.3. SYNTHÈSE DU PROFIL CLIMAT DU SEIGNANX : FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES

<b>FORCES</b> <b>(sur quoi pouvons-nous compter ?)</b>	<b>FAIBLESSES</b> <b>(qu'est ce qui fait défaut, pose problème ?)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire en <b>dynamique démographique et économique</b></li> <li>- Secteur <b>industriel particulièrement dynamique</b> sur Tarnos qui génère environ 30% de l'emploi du territoire et qui œuvre déjà dans la maîtrise de l'énergie</li> <li>- Cadre de vie et <b>environnement de qualité</b></li> <li>- Des <b>réservoirs de biodiversité</b> thermorégulateurs et puits carbone importants abritant une faune et une flore exceptionnelles, <b>7000 ha de forêts</b> (46% du territoire), territoire <b>encore très agricole</b></li> <li>- <b>Parc résidentiel relativement récent</b> (65% des résidences principales &gt; 1975 contre 56% au niveau départemental et 60% niveau national) et peu de résidences secondaires</li> <li>- Bon <b>mix énergétique</b> du résidentiel avec 25% des consommations en bois</li> <li>- Communes de Ondres, Tarnos et Saint Martin desservies par le réseau gaz prochainement <b>alimenté en biogaz</b></li> <li>- Des <b>filières de circuits courts</b> en construction : AMAP, marchés, ventes directes</li> <li>- Fort <b>engagement politique</b> pour la transition énergétique : TEPOS/TEPCV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur industriel affichant <b>un très faible mix</b> énergétique (80% dépendant de l'électricité)</li> <li>- Quasi-totalité <b>des émissions transports liées au transport routier</b> (idem Aquitaine)</li> <li>- Forte <b>dépendance à la voiture individuelle</b> (part modale voiture 82%)</li> <li>- Territoire traversé par un <b>corridor urbain de transit (A63)</b> et de fait impacté par les émissions de GES et les polluants atmosphériques</li> <li>- Modes <b>alternatifs à la voiture peu valorisés</b></li> <li>- A ce jour seule la commune de Tarnos est intégrée dans le PTU de l'Agglomération de Bayonne</li> <li>- <b>Consommation des espaces agricoles</b> : baisse importante du nombre d'exploitations. Artificialisation dispersée, Territoire trop attractif ?</li> <li>- Secteur de l'<b>agriculture</b> représentant moins de 3% des emplois mais <b>générant plus de GES que le secteur tertiaire</b> et dont les <b>pratiques sont encore peu vertueuses</b> (démarche environnementale, signes de qualité ou d'origine, de diversification de l'activité).</li> <li>- <b>Parcelles forestières morcelées</b>, désintérêt d'une grande partie des propriétaires pour la gestion de leur parcelle</li> <li>- <b>Faible couverture des besoins en EnR</b></li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b> <b>(quels leviers mobilisables pour le futur ?)</b>	<b>MENACES</b> <b>(de quels risques faut-il se prémunir ?)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Elaboration du PLUi</b> : intégration d'objectifs de performances énergétiques, bioclimatisme, préservation TVB, objectifs de modération foncière, <b>PLH et PIG</b></li> <li>- Accompagnement <b>CCI des Landes</b> (ateliers, enquêtes, mesures)</li> <li>- <b>Ecotourisme</b> en développement, acteurs de la filière moteurs</li> <li>- Existence <b>d'un S3PI</b>, organe de concertation, autour de la qualité des eaux, des risques industriels, la qualité de l'air et les nuisances sonores</li> <li>- <b>Volonté des élus locaux</b> de mettre en valeur voire de développer les circuits courts ou de proximité (appui fort de <b>l'expertise du CPIE</b>)</li> <li>- <b>Potentiel significatif de développement des EnR</b> sur le territoire (notamment solaire)</li> <li>- <b>Réflexion collective avec les territoires voisins</b> : MACS, CAPB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation <b>du coût des énergies fossiles</b> et en conséquence de la <b>précarité des ménages</b> déjà vulnérables</li> <li>- Augmentation de la <b>pollution atmosphérique et du bruit</b> sur les principaux axes routiers</li> <li>- <b>Dégradation de la qualité de vie</b> notamment en période estivale (flux routiers, pression sur les ressources naturelles, ...)</li> <li>- <b>Pression foncière sur les espaces agricoles et naturels</b> déjà fragiles (population agricole vieillissante, exploitations agricoles peu variées, réservoirs de biodiversité sous pression anthropique)</li> <li>- <b>Déprise agricole</b> (vieillesse des exploitants notamment)</li> <li>- <b>Vulnérabilité du territoire face au changement climatique</b> (canicule, feux de forêts, inondations, ressources naturelles, filières économiques dont le tourisme)</li> </ul>

### 3. DEFIS STRATEGIQUES A RELEVIER POUR LE SEIGNANX

Conformément à la réglementation, le PCAET du Seignanx s'articule avec les orientations stratégiques, les objectifs du SRADDET (en cours d'approbation), les objectifs de la loi de transition énergétique, la Stratégie Nationale Bas Carbone et les éléments de diagnostics produits dans le cadre du profil climat de la communauté de communes.

#### 3.1. RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGETIQUE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que les plans d'actions qui l'accompagnent (SNBC notamment) doivent permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

Le texte doit créer l'élan d'une écologie positive qui lève les freins, libère les initiatives et qui apporte dès aujourd'hui des bénéfices tangibles à chacun.



Les objectifs de cette loi sont de :

- Lutter contre le dérèglement climatique,
- Réduire la facture énergétique de la France par la transformation du modèle énergétique national,
- Offrir au pays l'opportunité de combattre le chômage par la croissance verte
- Valoriser des nouvelles technologies (amélioration de l'efficacité énergétique des appareils thermiques ou des isolants par exemple),
- Conquérir des nouveaux marchés dans le domaine des énergies renouvelables, du transport propre, du bâtiment durable et de l'efficacité énergétique,
- Améliorer la compétitivité des entreprises.

**Il est bien entendu que chaque territoire doit s'emparer de ces objectifs et les adapter à ses capacités, ses potentialités et ses moyens.**

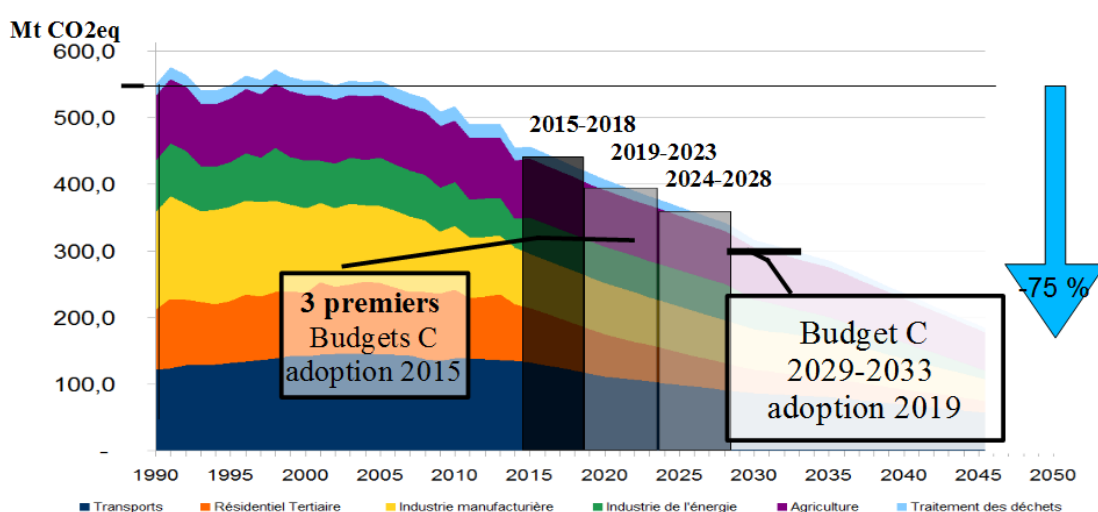


### 3.2. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE NATIONALE BAS CARBONE SNBC

La Stratégie Nationale Bas-Carbone donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France :

- à court/moyen terme : les **budgets-carbone** (réduction des émissions de -27% à l'horizon du 3ème budget-carbone par rapport à 2013),
- à **long terme à l'horizon 2050** : la première stratégie visait l'atteinte du facteur 4 (réduction des émissions de -75% par rapport à la période préindustrielle, soit -73% par rapport à 2013). Le projet de stratégie révisée vise la neutralité carbone.

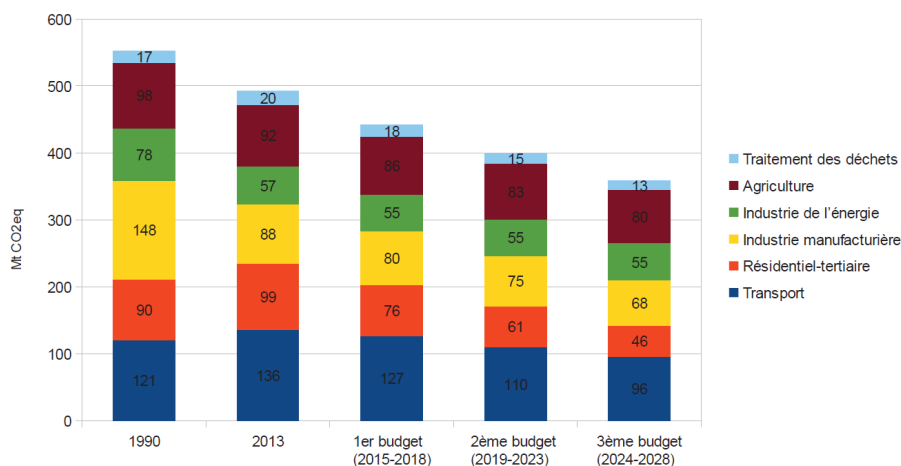
#### TRAJECTOIRE DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE, BUDGETS-CARBONES ET OBJECTIF EN 2050



Les budgets carbone sont des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre fixés par périodes successives de 4 à 5 ans, pour définir la trajectoire de baisse des émissions. Trois premiers budgets carbone ont été définis en 2015, ils couvrent les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028. La stratégie révisée définira le budget carbone suivant, pour la période 2029-2033. Ils sont déclinés par grands domaines d'activité : transports, bâtiments résidentiels-tertiaires, industrie, agriculture, production d'énergie et déchets.

#### REPARTITION SECTORIELLE INDICATIVE DES BUDGETS-CARBONE

Répartition sectorielle indicative



### Objectifs de réduction sectoriels des émissions de GES de la SNBC par rapport à 2013

	2021	2026	2030	2050
Transport	-19%	-29%	-36%	-70%
Bâtiments	-39%	-54%	-65%	-87%
Agriculture et foresterie	-9%	-12%	-15%	-48%
Industrie	-15%	-24%	-30%	-75%
Industrie de l'énergie	-4%	-4%	-22%	-95%
Déchets	-21%	-33%	-41%	-79%
<b>Total</b>	<b>-18%</b>	<b>-26%</b>	<b>-40%</b>	<b>-75%</b>

### Objectifs de réduction sectoriels des consommations d'énergie de la SNBC par rapport à 2012

	2021	2026	2030	2050
Transport	ND	ND	ND	ND
Bâtiments	ND	ND	-28%	ND
Agriculture et foresterie	ND	ND	ND	ND
Industrie	ND	ND	ND	ND
Industrie de l'énergie	ND	ND	ND	ND
Déchets	ND	ND	ND	ND
<b>Total</b>	<b>-10%</b>	<b>-16%</b>	<b>-20%</b>	<b>-50%</b>

estimé

## 3.3. OBJECTIFS DU SRADDET NOUVELLE AQUITAINE

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des territoires (SRADDET) est le support de la stratégie régionale pour un aménagement durable et équilibré des territoires de la région.

Le SRADDET constitue un véritable appui à la transversalité et à la mise en cohérence des politiques régionales qui concourent à l'aménagement durable du territoire, et cela au service d'une plus grande efficacité et d'une meilleure lisibilité de ces politiques. A cet effet, le SRADDET intègre plusieurs schémas et plans régionaux sectoriels qui existaient auparavant :

- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE),
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE),
- Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI), ainsi que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

La Région Nouvelle-Aquitaine a également choisi d'intégrer les éléments issus du schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

Les objectifs fixés par la Région sont le fruit de travaux de projections et de scénarisations consolidés à partir des **scénarios nationaux Stratégie Nationale Bas Carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033, ADEME 2035-2050 et négaWatt 2050** et des phases de co-construction réalisées avec les acteurs régionaux sur la base de leurs propositions chiffrées, de leurs différents travaux prospectifs et de leur expérience. Les objectifs visent donc l'atteinte des engagements européens et internationaux de la France, s'inscrivent dans l'ambition régionale de la Région pour une transition énergétique volontariste et veillent à une crédibilité et une robustesse donc à sa déclinaison opérationnelle, d'où une stratégie détaillée.

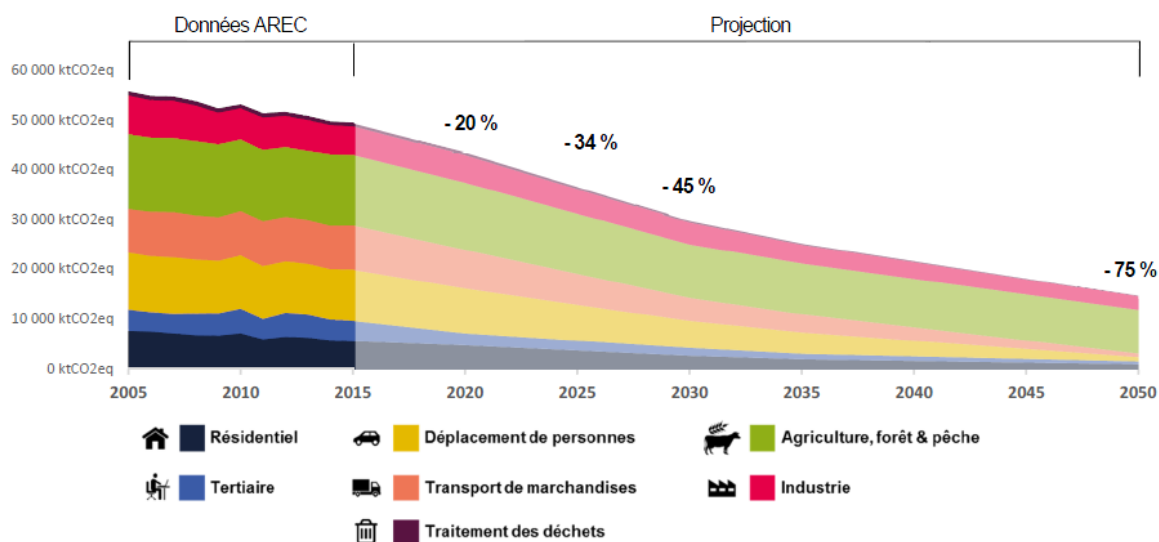
## Gaz à effet de serre

En matière d'atténuation des émissions de GES, l'objectif visé par la Région Nouvelle-Aquitaine, est d'atteindre **la neutralité carbone à horizon 2050**, c'est-à-dire zéro émission nette, en alignement avec la trajectoire 2 °C issue de l'Accord de Paris pour le climat et avec le Plan Climat national.

L'atteinte de cet objectif passe :

- D'abord, par une réduction des émissions de gaz à effet de serre de **75 % à horizon 2050** par rapport à 2010, qui s'appuie notamment sur des efforts importants dans l'ensemble du secteur du transport (- 94 % à horizon 2050 par rapport à 2010) et du bâtiment (- 90 % à horizon 2050 par rapport à 2010) ;
- Puis, par la mise en place d'actions de compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelles, après atténuation (solde de 25 % des émissions à compenser).

**Projection des émissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine (ktCO<sub>2</sub>eq)**

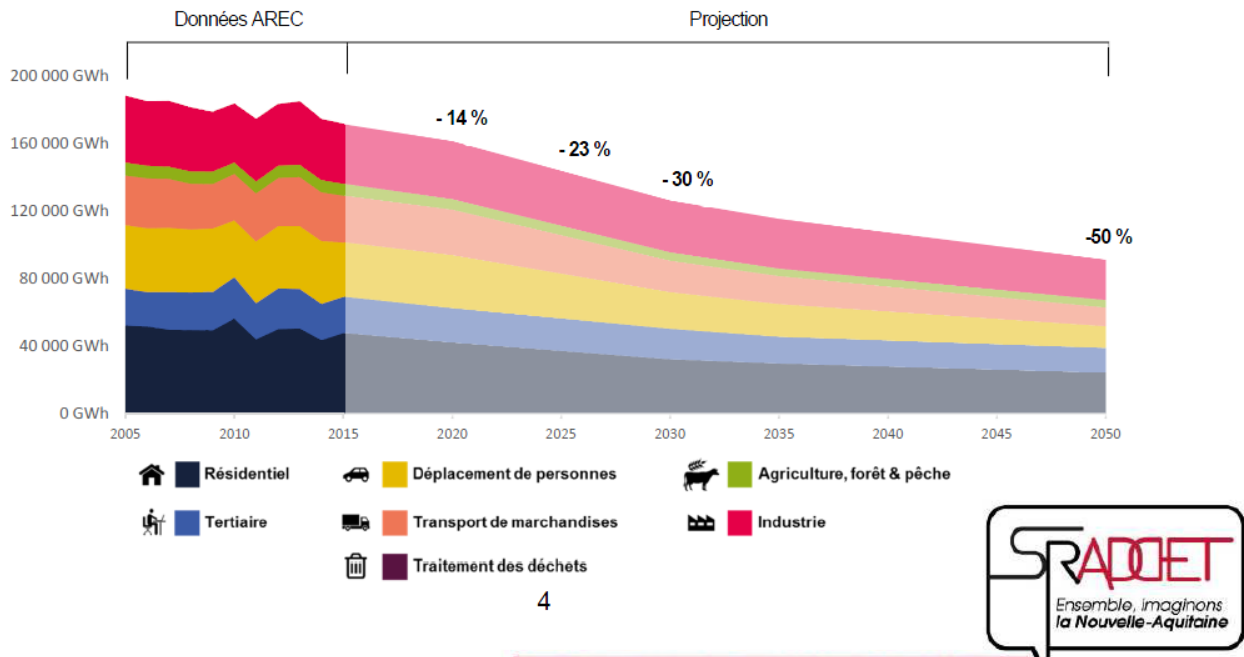


## Energie

L'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à 2050 nécessite une mutation profonde du système énergétique régional :

- Une réduction massive des besoins énergétiques finaux, **de 50 % à horizon 2050** par rapport à 2010, qui s'appuie notamment sur des efforts importants dans les secteurs du transport (- 61 % à horizon 2050 par rapport à 2010) et du bâtiment (- 54 % à horizon 2050 par rapport à 2010) ;
- Un abandon rapide des énergies fossiles conjugué à un développement volontaire des sources d'énergies renouvelables et de récupération utilisées de manière directe ou injectées aux réseaux, y compris aux réseaux nationaux (gaz, électricité). La Région se fixe ainsi pour objectif **à l'horizon 2050 de dépasser les 100% de production d'énergies renouvelables par rapport à la consommation régionale** du fait de son potentiel important, pour une solidarité avec les autres régions françaises et frontalières, et avec un objectif intermédiaire de 50% en 2030.

## Projection des consommations énergétiques finale en Nouvelle-Aquitaine par secteur (GWh)



### Air

Malgré une amélioration continue de la qualité de l'air sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, la population reste exposée localement à des concentrations atmosphériques significatives pour deux familles de polluants : les particules en suspensions PM10 et le dioxyde d'azote NO2.

La valeur limite annuelle relative au NO2 est ponctuellement dépassée, certaines années, à proximité des axes routiers majeurs tandis que les particules en suspension PM10 sont responsables de la quasi-totalité des épisodes de pollution constatés chaque année.

Trois autres polluants présentent, également, des niveaux qui s'approchent ou dépassent les seuils tels que les particules en suspension PM2.5, le dioxyde de soufre ou l'ozone, polluant secondaire qui n'apparaît que l'été en fortes concentrations.

Dans le cadre de sa stratégie Climat-Air-Energie, la Nouvelle-Aquitaine se fixe pour objectif de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à des niveaux en conformité avec les seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé d'ici 2030.

Par ailleurs, elle s'engage à respecter les objectifs du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques (par rapport à 2005) :

Polluant	A partir de 2020	A partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	- 55 %	- 77 %
Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	- 50 %	- 69 %
Composés organiques volatils (COVNM)	- 43 %	- 52 %
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	- 4 %	- 13 %
Particules fines (PM <sub>2.5</sub> )	- 27 %	- 57 %

### Adaptation au changement climatique

1. Aménager un territoire plus résilient
2. Réduire l'exposition des populations et accompagner les secteurs économiques les plus vulnérables
3. Améliorer la connaissance des effets du changement climatique à l'échelle régionale

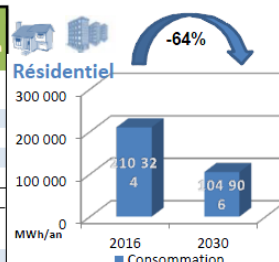
### 3.4. RAPPEL DES OBJECTIFS TEPOS DU SEIGNANX

#### Potentiel théorique de maîtrise de l'énergie

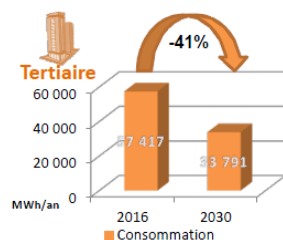
Les tableaux ci-dessous présentent le **gain maximum théorique** en maîtrise de l'énergie pour les différents secteurs si tous les maîtres d'ouvrages réalisaient des actions de sobriété énergétique, d'isolation, de mise en place d'équipements performants, etc.

Ce sont donc des chiffres théoriques mais ils permettent d'entrevoir les marges de manœuvre dans les différents secteurs et pour les différentes catégories d'actions.

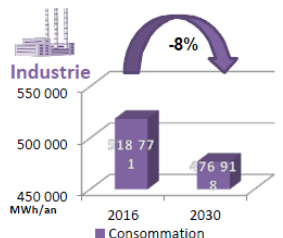
BILAN DES GISEMENTS NETS DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE	GAIN THEORIQUE SUR L'EXISTANT en MWh/an			en % de la consommation actuelle	Economie sur la facture énergétique en 2030 k€/an
	Electricité	Energie fossile	Energie bois	Economie théorique	
<b>HABITAT MAISONS INDIVIDUELLES</b>					
Action sur le bâti et les systèmes de chauffage	-16 011	-36 510	-26 293	-48%	-18 448
Sobriété énergétique et comportement	-12 125	-6 728	-3 879	-14%	-4 359
Electromenager performant	-4 028			-2%	-1 580
<b>GAINS THEORIQUES DANS LES MAISONS :</b>	<b>-32 164</b>	<b>-43 238</b>	<b>-30 172</b>	<b>-45%</b>	<b>-24 388</b>
<b>HABITAT LOGEMENTS COLLECTIFS</b>					
Action sur le bâti et les systèmes de chauffage	-13 115	-8 708		-49%	-5 323
Sobriété énergétique et comportement	-4 943	-1 613		-15%	-1 257
Electromenager performant	-1 636			-4%	-642
<b>GAINS THEORIQUES DANS LES LOGEMENTS COLLECTIFS :</b>	<b>-19 694</b>	<b>-10 322</b>		<b>-67%</b>	<b>-7 222</b>
<b>GAIN THEORIQUE TOTAL DU SECTEUR DE L'HABITAT :</b>	<b>-51 858</b>	<b>-53 560</b>	<b>-30 172</b>	<b>-64%</b>	<b>-31 610</b>
Rappel de la consommation de l'habitat en 2016 :	210 324				
Consommation supplémentaire nouveaux logements en 2030 :	16 519				



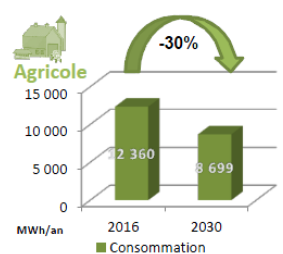
BILAN DES GISEMENTS NETS DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE	GAIN THEORIQUE SUR L'EXISTANT en MWh/an		en % de la consommation actuelle
	Electricité	Energie fossile	Economie théorique
<b>SECTEUR TERTIAIRE</b>			
Action sur le bâti et les systèmes de chauffage	-20 550		-36%
Equipements performants	-3 077		-5%
<b>GAIN THEORIQUE TOTAL DANS LE SECTEUR TERTIAIRE :</b>	<b>-23 626</b>		<b>-41%</b>
Rappel de la consommation du tertiaire en 2016 :	57 417		
Consommation supplémentaire en 2030 :	4 512		



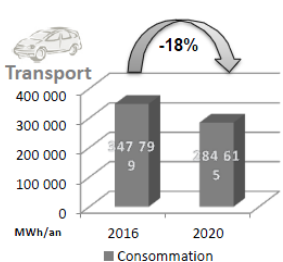
BILAN DES GISEMENTS NETS DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE	GAIN THEORIQUE SUR L'EXISTANT en MWh/an		en % de la consommation actuelle
	Electricité	Energie fossile	Economie théorique
<b>SECTEUR INDUSTRIEL</b>			
Action sur le bâtiment	-13 712		-3%
Utilités	-26 446	-1 695	-5%
<b>GAIN THEORIQUE TOTAL DANS LE SECTEUR INDUSTRIE :</b>	<b>-40 158</b>	<b>-1 695</b>	<b>-8%</b>
Rappel de la consommation de l'industrie en 2016 :	518 771		
Consommation supplémentaire en 2030 :	0		



BILAN DES GISEMENTS NETS DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE	GAIN THEORIQUE SUR L'EXISTANT en MWh/an		en % de la consommation actuelle
	Electricité	Energie fossile	Economie théorique
<b>SECTEUR AGRICOLE</b>			
Action sur le bâti et les systèmes de chauffage	-415		-3%
Pratiques des éleveurs / réglage des équip.	-67		-0,5%
Consommation de carburant		-3 179	-26%
<b>GAIN THEORIQUE TOTAL DANS LE SECTEUR AGRICOLE :</b>	<b>-482</b>	<b>-3 179</b>	<b>-30%</b>
Rappel de la consommation de l'agriculture en 2016 :	12 360		
Consommation supplémentaire en 2030 :	0		



BILAN DES GISEMENTS NETS DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE	GAIN THEORIQUE SUR L'EXISTANT en MWh/an		en % de la consommation actuelle
	Electricité	Energie fossile	Economie théorique
<b>SECTEUR TRANSPORT</b>			
Equipement		-5 579	-19%
Service		-4 747	-16%
Amélioration tendancielle		-52 858	
<b>GAIN THEORIQUE TOTAL DANS LE SECTEUR TRANSPORT :</b>		<b>-63 184</b>	<b>-18%</b>
Rappel de la consommation du transport en 2016 :		347 799	
Consommation supplémentaire en 2030 :		38 930	



## Potentiel théorique en énergies renouvelables

Le tableau ci-dessous présente les gisements maximums théoriques à l'horizon 2030. Les gisements théoriques représentent toutes les installations sur le neuf et l'existant que l'on pourrait réaliser à l'horizon 2030 en tenant compte des contraintes inhérentes à chaque filière (patrimoine culturel, environnement, risques naturels, etc.). Ces gisements ne s'additionnent pas sous peine de se retrouver avec des maisons équipées de plusieurs types de chauffage (solaire, bois, géothermie, etc.). Par contre ils sont très intéressants indépendamment pour chaque filière puisqu'ils présentent la part de ce qui a déjà été exploité par rapport au potentiel total. Ainsi on peut constater que le solaire (thermique et photovoltaïque), la géothermie ou encore le biogaz sont largement sous-exploités.

La deuxième colonne du tableau représente ce qu'il est possible de réaliser sur le parc existant, ou les projets que l'on ne réalisera qu'une seule fois. La troisième colonne présente les installations d'énergies renouvelables qu'il est possible de réaliser chaque année sur le parc neuf.

Les chiffres présentés ci-dessous ne tiennent pas compte des installations énergies renouvelables déjà en fonctionnement sur le territoire. A ce titre, la cinquième colonne présente justement le ratio de la production actuelles par la production totale incluant les nouvelles installations et celles en fonctionnement.

Pour la chaleur renouvelable, les **gisements identifiés sur l'existant tiennent compte d'une réduction de la consommation attendue en 2030** avec la maîtrise de l'énergie.

	Bilan des gisements théoriques d'énergies renouvelables pour les nouvelles installations à l'horizon 2030	Gisement identifié sur le parc existant ou réalisé qu'une seule fois (installations décentralisées) MWh/an en 2030	Gisement identifié sur les bâtiments neufs entre 2017 et 2030 soit pendant 14 ans MWh/an en 2030	Gisement total sur l'existant et le neuf entre 2017 -> 2030 MWh/an en 2030	Exploitation du gisement actuel à fin 2016	Les emplois potentiels théoriques (pour la fabrication et l'installation puis chaque année pour l'exploitation)		
						Fabrication & install.	Exploitation	
Production de chaleur & de froid	<b>Solaire thermique</b> production d'eau chaude sanitaire chauffage des habitations	13 057 MWh/an 6 591 installations	3 127 MWh/an 2 002 installations	16 184 MWh/an 8 593 installations	3,0% 185 installations Par rapport à la ressource dispo.	416	7	
	<b>Bois énergie</b> poêles à bois, inserts, chaudières réseau de chaleur bois énergie	81 712 MWh/an 7 500 installations	7 996 MWh/an 1 851 installations	89 708 MWh/an 9 351 installations	69%	23	17	
	<b>Géothermie très basse T°</b> capteurs horizontaux ou verticaux captage sur nappe	5 177 MWh/an 565 installations	4 579 MWh/an 1 593 installations	9 757 MWh/an 2 157 installations	18% 58 installations	243	23	
	<b>Aérothermie</b> pompe à chaleur air/air pompe à chaleur air/eau	29 093 MWh/an 6 357 installations	4 379 MWh/an 2 081 installations	33 472 MWh/an 8 438 installations	19% 304 installations	581	77	
	<b>Récup. chaleur (eaux usées, air vicié)</b> récup. de chaleur sur l'air vic récup. de chaleur sur les eaux usées	9 957 MWh/an 14 423 installations	2 190 MWh/an 3 026 installations	12 146 MWh/an 17 449 installations	0% 0 installations	329	28	
	<b>Biogaz</b>	25 405 MWh/an		25 405 MWh/an	0,0%	49	15	
	<b>Valor. des déchets - chaleur</b>	0 MWh/an			0%	0	0	
	Production d'électricité	<b>Photovoltaïque</b> installation sur les bâtiments centrale au sol	116 157 MWh/an 6 671 installations	13 434 MWh/an 1 653 installations	129 590 MWh/an 8 324 installations	2% 335 installations	3 095	93
		<b>Eolien</b> parc onshore et petit éolien	440 MWh/an 8 petites éoliennes		440 MWh/an 8 petites éoliennes	0%	2	0
		<b>Hydroélectricité</b>	480 MWh/an 3 installations		480 MWh/an 3 installations	0% 0 installations	3	0
<b>Biogaz élec.</b>		312 MWh/an			0%	0	0	
<b>Valor. des déchets - élec. &amp; micro-cogénérateur</b>		2 037 MWh/an 686 installations	1 723 MWh/an 1 648 installations	3 760 MWh/an 2 334 installations	0%	8	3	
<b>Agrocarburant</b>		0 MWh/an			0%			

## RAPPEL OBJ RETENUS TEPOS SEIGNANX

Filière / secteur	Consommation en 2015 (GWh/an)	Scénario tendanciel 2030			Scénario retenu 2030		
		% de réduction en 2030	Economies (GWh)	Consommation en 2030 (GWh/an)	% de réduction en 2030	Economies (Gwh)	Consommation en 2030 (GWh/an)
Secteur résidentiel	207	-4,3%	-8,9	198,1	-30,0%	-62,1	144,9
Secteur transport	302	-2,9%	-8,8	293,2	-25,0%	-75,5	226,5
Secteur industriel	519	-19,2%	-99,6	419,4	-25,0%	-129,75	389,25
Secteur tertiaire	50	0,1%	0,1	50,1	-20,0%	-10	40
Secteur agricole	13	-17,9%	-2,3	10,7	-20,0%	-2,6	10,4
<b>Total</b>	<b>1091</b>	<b>-11,0%</b>	<b>-120,0</b>	<b>971,4</b>	<b>-25,7%</b>	<b>-279,95</b>	<b>811,05</b>

adapté diag  
PCAET

Filière / secteur	Bilan 2015	Scénario Tendanciel en %	Production (Mwh/an)	Scénario volontariste en %	Production (Mwh/an)	Scénario retenu par le territoire	Production (Mwh/an)
Filière photovoltaïque	2,2	724,9	18	908,2	22	908,2	22
Filière bois énergie (inserts – poêles)	25,9	-3,6	25	35	35	35	35
Filière éolienne	non étudiée						
Filière géothermique	2,4	2,8	2,5	228,9	8	228,9	8
Filière solaire thermique	0,1	941,7	1	4066,7	4	4066,7	4
Filière biogaz	non étudiée						
Filière hydroélectricité	non étudiée						
Aérothermie	6,7	56,8	10,5	19,5	8	19,5	8
<b>Total</b>	<b>37,3</b>	<b>53%</b>	<b>57</b>	<b>106%</b>	<b>77</b>	<b>106%</b>	<b>77</b>

### 3.5. HORIZONS A VISER POUR LE SEIGNANX (OBJECTIFS CHIFFRES STRATEGIQUES)

Ici est proposée une traduction de la SNBC, des objectifs du SRADDET Nouvelle Aquitaine, et des objectifs TEPOS sur le territoire du Seignanx. Cette simulation est, bien entendu, à adapter en fonction des possibilités, du champ de compétences et des ambitions que se donnera la communauté de communes pour atteindre des objectifs ambitieux mais surtout réalisables au regard des potentialités du territoire.

Le Seignanx à lui seul ne pourrait atteindre ces objectifs, il s'agit d'un effort commun à tous les acteurs du territoire qui permettra d'y parvenir.

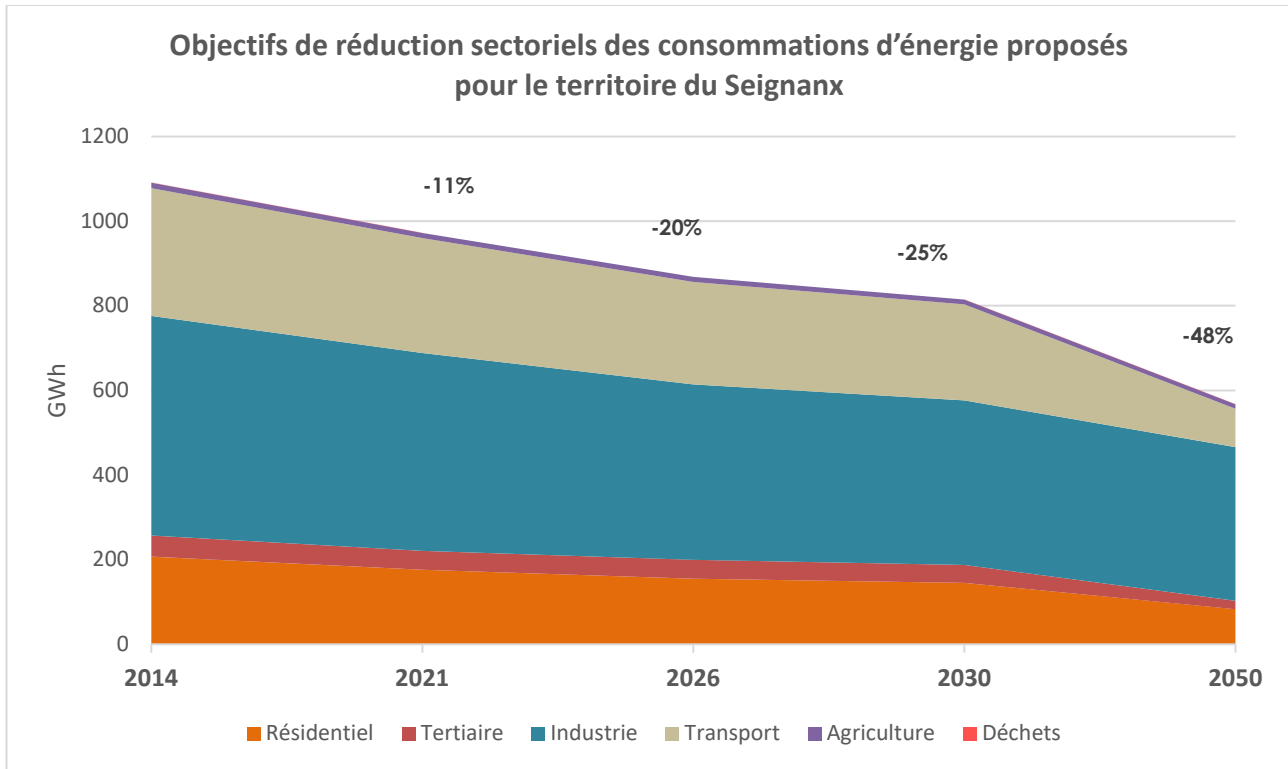


Figure 9 : Simulation du scénario en termes de maîtrise de l'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique (Sources : Diag, Tepos, SNBC, SRADDET)

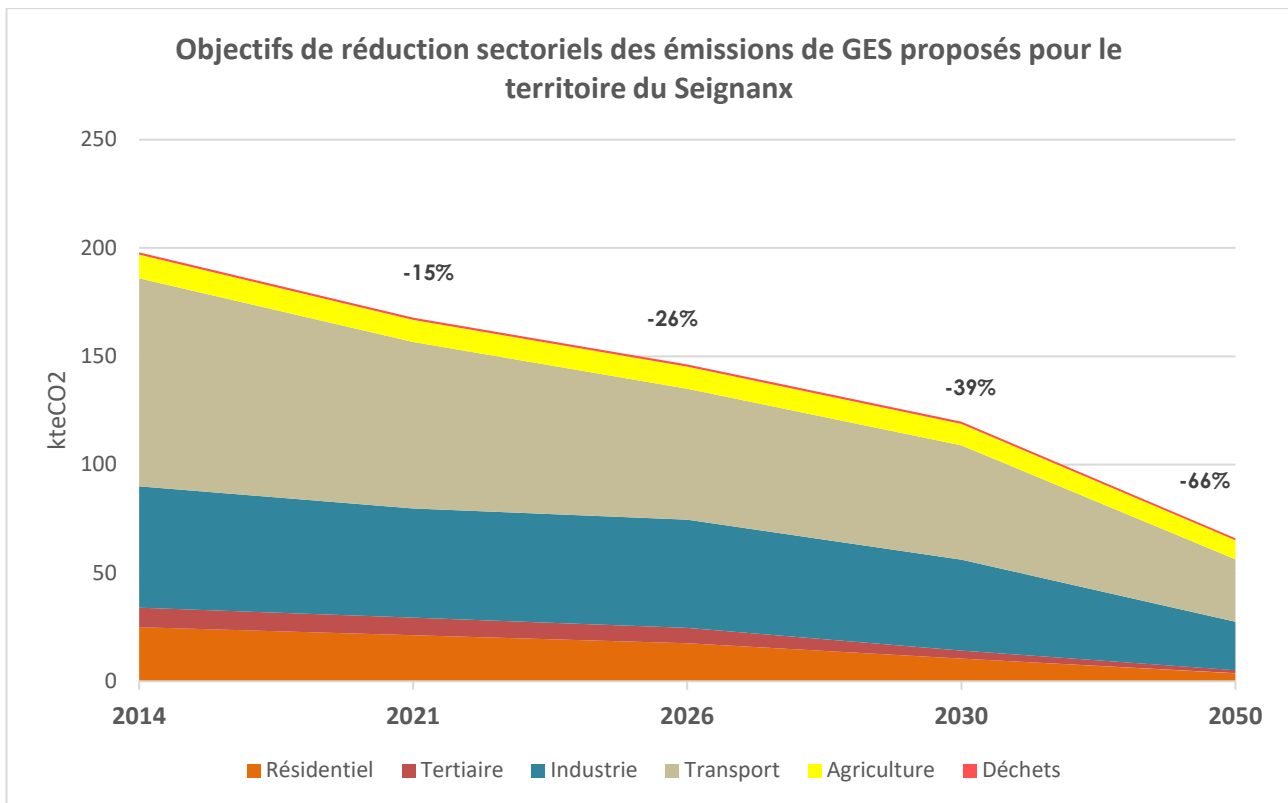
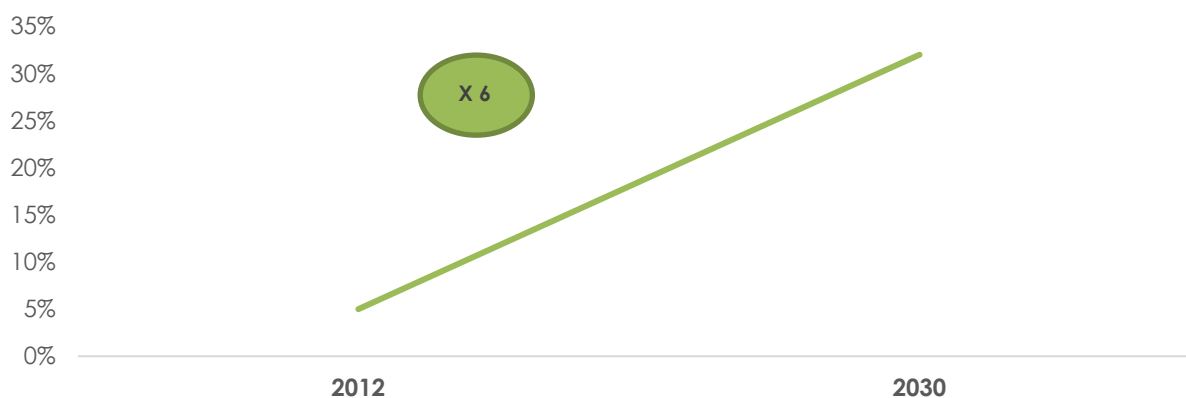


Figure 10 : Simulation du scénario en termes d'atténuation des émissions GES (Sources : Diag climat, Loi TEPCV, SRADDET)





**Figure 11 : Simulation de l'impact de la Loi TEPCV sur le territoire en termes d'augmentation de la part d'EnR (Sources : Profil Climat, Loi TEPCV)**

Le scénario TEPOS de développement des énergies renouvelables retenu par la collectivité vise une **couverture de 18,2 % des besoins du territoire en s'appuyant sur le développement du solaire et du bois.**

## 4. SYNTHÈSE DE LA PHASE DE CONCERTATION

La concertation du PCAET a été menée du mois d'octobre 2018 au mois de juin 2019. Elle a ainsi touché un grand nombre de personnes (administrés, élus, entreprises, industries, techniciens, services de l'état, collectivités territoriales ...). Elle a été organisée ainsi :

- Mise à disposition des administrés, à l'accueil de chaque mairie et Communauté de communes, d'un cahier de concertation, (octobre 2018-Janvier 2019),
- Concertation des acteurs territoriaux en novembre 2018, sous forme d'ateliers techniques reprenant les grands enjeux issus du diagnostic,
- Commission Transition écologique, agriculture et déplacements « spéciale PCAET », en novembre 2018. Cette commission composée d'élus en charge de l'environnement de chaque commune, a pour but de mettre en place la stratégie politique en matière de développement durable pour la Communauté de communes. Elle est présidée par la Vice-présidente à charge de Transition écologique, de l'agriculture et des déplacements et se réunit au moins 4 fois par an,
- Concertation publique avec deux réunions publiques en décembre 2018 et janvier 2019. L'une pour présenter la démarche et le diagnostic, la seconde pour faire le bilan de toute la phase de concertation,
- Concertation spécifique aux industries et entreprises du Seignanx en janvier 2019 sous la forme d'un petit déjeuner à la Communauté de communes.

- Concertation finale en groupe technique élargi (associations, partenaires porteurs d'actions...) en juin 2019. Cette dernière n'était pas prévue au planning mais a semblé très pertinente en avançant dans la réflexion.

Les actions issues de cette concertation ont fait l'objet d'une analyse plus fine par les services du Seignanx afin de réaliser un 1<sup>er</sup> tri, de compléter si nécessaire ou préciser l'intitulé des actions.

## 5. DE LA STRATEGIE AU PLAN D' ACTIONS ENERGIE CLIMAT

### 5.1. CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE

Les enseignements du profil climat permettent d'appréhender les enjeux et les orientations relatives à la dimension énergétique et climatique qu'il conviendra de donner lors de la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET.

5 axes stratégiques territoriaux se sont dessinés (autour desquels s'est organisée la concertation) avec en filigrane l'exemplarité du Seignanx :

- **Aménagement durable du territoire** : organisation des mobilités, de l'intermodalité, stratégie de développement urbain et périurbain, articulation avec l'élaboration du PLUi ;
- **Economie** : intégrer les enjeux énergie climat dans les filières économiques du Seignanx tant sur l'aspect de l'efficacité énergétique que sur l'adaptation : industrie, agriculture, tourisme,...
- **Habitat** : cranter la transition énergétique du bâti sur le neuf et la rénovation, précarité énergétique, articulation avec le PIG et PLH;
- **Développement des filières locales et de l'économie circulaire** : développement économique et agricole durable, circuits courts, production d'énergie locale en compatibilité avec la biodiversité,...
- **Adaptation du territoire aux effets du changement climatique et santé environnementale** : lien avec le trait de côte, les risques, la qualité de l'air, les ressources naturelles, la biodiversité, la qualité du cadre de vie, la santé publique, les co-bénéfices,...

La stratégie se traduit en axes opérationnels comme suit :

Informer et mobiliser tous les acteurs du territoire en visant l'exemplarité	Accélérer la transition énergétique et écologique à travers l'aménagement du territoire	Développer les filières locales et les consommations responsables
15 actions	12 actions	6 actions
Le Seignanx exemplaire	Réduire l'impact des déplacements	Mettre en place un projet alimentaire territorial
Sensibiliser tous les publics (habitants, scolaires, touristes, usagers,...)	Planifier durablement le territoire afin de le rendre plus résilient (adaptation)	Développer les énergies renouvelables locales dans le mix énergétique
Accompagner un développement économique moins carboné	Promouvoir un habitat durable et économe en énergie	
	Augmenter le potentiel de séquestration carbone sur le territoire	

Ces axes stratégiques et opérationnels portent à la fois sur les champs directs d'actions (exemplarité interne, gestion patrimoniale et des compétences) ainsi que sur les champs d'influence, à travers : la planification et l'aménagement du territoire, les politiques de l'habitat ; l'anticipation aux effets du changement climatique et ses conséquences; la prise en compte de préoccupations environnementales (autrement appelée verdissement) de l'économie locale, afin de maintenir dynamisme, compétitivité et attractivité ; l'animation, la fédération des acteurs sur le long terme dans la démarche et les moyens nécessaires pour inscrire le Plan Climat dans une dynamique d'amélioration continue et évolutive.

La stratégie a été co-construite avec l'ensemble des acteurs du territoire pour s'assurer de son appropriation par ceux qui allaient devoir contribuer à sa mise en œuvre.

Ces axes stratégiques se déclinent en **33 actions concrètes** qui seront suivies et évaluées d'ici à 3 ans à mi-parcours de mise en œuvre (action n°5).

## 5.2. PLAN D' ACTIONS 2021-2027

Tableau page suivante

1- Informer et mobiliser tous les acteurs du territoire en visant l'exemplarité							
Axe stratégique	N°	Actions	Description (cible, modalités de réalisation et objectif)	Acteurs	Budget	Indicateurs	Documents de référence
Le Seignanx exemplaire	1	Porter une action exemplaire de rénovation du patrimoine public	Étendre au Seignanx les actions engagées par Saint Martin de Seignanx et Tarnos suite à leur diagnostic avec le SYDEC, Changement systématique et suppression des éclairages les plus énergivores, Gradation des niveaux d'éclairage en fonction des fréquentations des voies de circulation par les véhicules et les piétons, Extinction dans la mesure du possible (en privilégiant la sécurité) sur des plages variables et/ou nuits soumis toutefois à la décision du Maire qui détient le pouvoir de police en la matière. Réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse. <b>Assurer les demandes et le suivi des certificats d'économies d'énergie à chaque étapes (diagnostic énergétique, préconisations, travaux...)</b>	SYDEC+Communauté de Communes+communes GéoFrance Finances	Aide SYDEC40 (commune urbaine 25%, commune rurale 55% montant HT) CEE	Nombre de rénovations réalisées Nombre de candélabres remplacés Nombre de kWh économisés par an	Audits énergétiques du SYDEC40 Dossiers CEE
	2	Améliorer la gestion et la production de l'énergie dans les bâtiments publics	Créer une base de données du patrimoine bâti Établir une fiche d'identité par site Initier un suivi des consommations énergétiques. Établir des diagnostics de performance énergétique	Communauté de communes+Communes+SYDEC40	ADEME, Région + 5 000 euros	Nombre de kWh économisés et produits par an Nombre d'euros économisés par an Nombre de bâtiments suivis	Suivi des consommations communes + Communauté de Communes avec l'outil Deepki
	3	Intégrer le développement durable dans les commandes publiques et formaliser une politique d'achat responsable	Adhérer à réseau 3AR Se former aux achats publics responsables Encourager les actions d'insertion sociale, Réduire les impacts environnementaux des produits, services et travaux achetés, tant pour les besoins de l'administration que des usagers.	Communauté de communes et communes	Communauté de communes: 300 euros par an pour l'adhésion	Part des marchés ayant pris en compte les critères environnementaux sur le total des marchés lancés en un an	Documents marchés avec critères de développement durable
	4	Former et sensibiliser les agents de la collectivité aux écogestes afin d'optimiser les pratiques	Étendre la dématérialisation à l'archivage et à la paye, Optimiser les circuits des aides à domicile pour limiter les déplacements et autres grâce à la formation et la création d'un guide de bonnes pratiques Diminuer la consommation de papier, limiter les déplacements et émissions liées.	Communauté de communes	ADEME Communauté de communes : + 10 000 euros (achat de logiciels)	Nombre d'agents formés aux écogestes Achat de logiciels de dématérialisation	Le guide des écogestes
	5	Mettre en place un Plan de déplacements d'administration PDA	Avoir un référent "déplacements" Promouvoir l'engagement des agents à venir "autrement au travail" par la création d'un réseau Sensibiliser à l'écoconduite Communiquer sur les réseaux urbains existants au cas par cas (calcul d'itinéraire par agent)	Communauté de communes	Communauté de communes + 5000 euros	Nombre d'agents formés à l'écoconduite Nombre d'agents en télétravail Nombre de kms évités en voiture	Futur document PDA Délibération du Conseil municipal de Tarnos "Forfait mobilités Durables" Délibérations futures (Conseils communautaires et communaux)
	6	Créer un comité Energie-Climat (démarches TEPOS/PCAET)	Dans le cadre du respect de l'obligation d'actualisation du Plan Climat tous les 6 ans, mais aussi d'une démarche d'amélioration continue, il s'agit de mettre en place un suivi collectif et partagé pour les actions du Plan Climat. Créer les outils de suivi manquants et développer un outil d'évaluation de projets puis restituer les résultats. S'engager dans une démarche d'amélioration continue. Tous les acteurs de la transition énergétique seront réunis dans un comité de suivi. L'ensemble des partenaires ayant participé à l'élaboration du PCAET participeront au comité de suivi ainsi que tous les acteurs de la démarche TEPOS. Le comité se réunira une fois par an pour suivre et évaluer de manière les actions du PCAET de manière partagée.	Communauté de communes	ADEME - 5 000 euros	Nombre de réunions du Comité et état d'avancement des actions	Fiches actions PCAET Supports produits (complexes-rendus, présentations...)
	7	Créer un espace dédié au PCAET sur le site internet du Seignanx	Afin d'informer la population et qu'elle puisse interagir sur les sujets énergie/climat avec la collectivité, un espace dédié sera créé sur le site du Seignanx et celui des communes (lorsqu'il existe). Cette mise à disposition permet de faire participer un large public à la démarche et la faire évoluer en cohérence avec les attentes des citoyens	Communauté de communes	ADEME - 5 000 euros	Nombres de contributions Nombres de vues Nombres de post	Fiches de suivi par action Fiches de contribution

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Accompagner un développement économique moins carboné</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Sensibiliser tous les publics (habitants, scolaires touristes, usagers...)</p>	8	Encourager et accompagner la sobriété énergétique des ménages	Animer le Défi DECLICS chaque année: 20 familles réparties en 4 à 5 équipes sur le territoire essayent de réduire leurs consommations d'énergies accompagnées de la Communauté de Communes tout un hiver (relevés de compteurs, mise en place de mousseurs, mutiprises avec interrupteurs...) Sensibiliser et amorcer une prise de conscience auprès de la population Faire diminuer la facture énergétique du territoire	Communauté de communes+ le CLER, ADEME, la Région, les communes (écoles, centres de loisirs et PIJ)	ADEME et Communauté de communes: 8 000 euros	Nombre de participants KWh et de L économisés et CO2 évités	Supports de suivi des consommations+supports pédagogiques (site du CLER)
	9	Développer des actions de sensibilisation à la transition écologique pour favoriser les changements des comportements	Valoriser et soutenir les démarches de sensibilisation sur l'éco-consommation	CPIE, CBE, SITCOM, mairies, AMAP, associations pédagogiques	Communauté de communes de 5 000 euros à 10 000 euros	Nombre d'animations organisées par an Nombre de participants par événements	Supports de communication
	10	Alimenter l'outil "Carto +" du Seignanx	L'Office de tourisme du Seignanx a créé une Carto interactive qui s'appuie sur l'outil cartographique contributif openstreetmap et qui recense de nombreuses données sur tout le territoire. Vulgariser l'univers du climat (déplacement, biodiversité) en l'intégrant dans une carte ludique et accessible par tous	Communauté de communes Office de tourisme du Seignanx Les acteurs gravitant autour des démarches PCAET-TEPOS	ADEME pour les données liées à l'énergie (2 000 euros par données)	Nombre de données intégrées Nombre d'utilisateurs de la carte	La carte OSM Convention de mise à disposition des données Plan des transports en commun
	11	Créer un parcours pédagogique énergétique	Lancée dans la démarche TEPOS depuis 2017, la Communauté de communes est en plein développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie sur son territoire. Très rapidement, elle sera capable de proposer à ses administrés, élus, entreprises etc... un circuit de visite de site produisant des enr (une centrale photovoltaïque, une installation géothermique, une rénovation complète d'un bâtiment...)	Services environnement et communication de la Communauté de communes, les communes, les entreprises, Enerlandes, l'Office de Tourisme	ADEME - 1000 euros	Nombre de participants aux visites Nombre d'animation menée	Supports de communication Conventions avec les éventuels partenaires Carte du parcours
	12	Développer le tourisme durable dans le Seignanx	Augmenter le nombre de lits marchands en ecolabel : passer de 30% à 50%	Office de Tourisme	ADEME	Nombre de lits marchands labélisés Nombre de démarches mises en place (entretien, gestion de l'énergie...)	Charte de l'écotourisme dans le Seignanx
	13	Compléter la charte environnementale des parcs d'activité en y intégrant des objectifs énergie-climat	Poursuivre les actions engagées pour l'application de la charte en particulier les actions sur l'énergie (maîtrise des approvisionnements) et les transports (maîtrise des nuisances et économie d'énergie) Faire des analyses de la qualité de l'air sur les zones d'activités (ATMO)	Communauté de communes/CPIE	Communauté de communes + 5000 euros	Nombre d'actions supplémentaires en lien avec l'énergie et le climat Nombre d'actions appliquées Nombre de comité de suivi	Charte environnementale du Seignanx Comptes-rendus des comités de suivi Plan d'actions du PCAET
	14	Sensibiliser et inciter les industriels à travailler sur la question de la sobriété et de l'efficacité énergétique	Echanger sur les bonnes pratiques existantes à des fins de mutualisation d'actions Organiser une journée de formation par an sur le thème de la sobriété énergétique Former des référents énergie en industrie sur le territoire Réaliser une cartographie de la chaleur fatale	CCI, ADEME, CR, CMA, SPPPI	ADEME	Nombre de journées de formation Nombre de référents énergétiques sur le territoire Nombre de projets engagés	Étude de zone SPPPI Support de communication et des formations Carte de la chaleur fatale Schéma directeur d'aménagement du port de Bayonne
	15	Analyser les modalités de déplacements des salariés des entreprises du Seignanx	Une étude sur les besoins d'aires de covoiturage dans la périphérie des zones d'activités sera réalisée. Un accompagnement des entreprises de Saint Martin de Seignanx sera prévu également afin de définir les cadences et arrêts d'une nouvelle ligne de transports en commun en cohérence avec l'offre des réseaux YEGO (Communauté de communes MACS) et Txik Txak (Communauté d'agglomération Pays Basque).	Communauté de communes, AUDAP, SM du Pays Basque Adour, CAPB	Communauté de communes, ADEME + 2000 euros	Résultats de l'enquête Nombre de salariés accompagnés	Étude du syndicat des mobilités du Pays-Basque Adour qui accompagne les entreprises de +100 salariés pour les accompagner dans la mise en place d'un PDE

## 2- Accélérer la transition énergétique et écologique à travers l'aménagement du territoire

Axe stratégique	N°	Actions	Description (cible, modalités de réalisation et objectif)	MO et partenaires	Budget	Indicateurs	Documents de référence
Réduire l'impact des déplacements	16	Développer l'offre de transports en commun	Transport à la demande Étendre le réseau de transports en commun urbains aux communes de Ondres et Saint Martin de Seignanx	Communes de Ondres et Saint Martin de Seignanx Syndicat des Mobilités du Pays Basque Adour Région Nouvelle-Aquitaine	Communes + 200 000 euros/an	Création de 2 lignes sur Ondres et Saint Martin de Seignanx Fréquence des arrêts sur l'ensemble du Territoire Nombre d'abonnements souscrits	Shéma de mobilité et OAP mobilité du PLUi et règlement outil Carto +
	17	Développer le réseau des pistes cyclables et la multimodalité	Prise de la compétence piste cyclable en 2019 pour certaines voies inscrites dans un schéma. Développer et sécuriser le réseau de pistes cyclables Cartographier les cheminements doux (TEPCV) Création d'un groupe de travail déplacements-mobilité	Communauté de communes, Département, Région, Etat, ADEME, Communes, SMPBA	Communauté de communes : entre 300 000 euros et 600 000 euros par an	Nombre de kilomètres de pistes ou pédestre réalisés Emplacements aires de covoiturage et arrêts de bus	Shéma de mobilité+OAP mobilité du PLUi+carte du réseau
	18	Faire de Rézo pouce, un moyen de déplacement à part entière	Rézo Pouce est le premier réseau d'autostop organisé de France. Il repose sur l'entraide et la convivialité. La Communauté de communes y a adhéré en 2017 puis installé le rézo en juin 2018. Ce projet s'inscrit dans une démarche écocitoyenne dans un territoire de péri-urbain à rural, très proche d'une communauté d'agglomération avec des transports en communs limités et un trafic engorgé.	Communauté de communes, association etc...	ADEME +5000 euros	Nombre d'inscrits Nombre d'utilisateurs réels Nombre d'animations	Supports de communication Fiches d'inscription
	19	Développer la mobilité électrique auprès des administrés	Baptêmes de conduite en voiture et vélos électriques Communication sur les bonus écologiques Maillage du territoire en bornes électriques Démonstration d'utilisation et promotion des bornes de recharge publiques	SYDEC40, Communauté de communes, ADEME, Association Solutions mobilité	ADEME +1000 euros	Nombre de participants Nombre de journées organisées	Supports de communication
Planifier durablement le territoire afin de le rendre plus résilient	20	Favoriser l'adaptation du territoire en créant des zones secteurs pour la biodiversité (TVB) dans le PLUi	Les objectifs à atteindre pour le climat, l'air et l'énergie peuvent avoir des incidences sur la biodiversité et la trame verte et bleue. Il devient nécessaire de créer des secteurs de préservation de la biodiversité (sans exploitation forestière, sans photovoltaïque, etc.). L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Trame verte et bleue » pour lequel le Seignanx a répondu afin de labelliser le territoire « territoire trame verte et bleue » permet d'identifier la TVB à inscrire et à préserver Le PLUi devra veiller à adopter une approche intégrée atténuation/adaptation, de manière à concilier des objectifs et mesures dont les effets pourraient sinon s'avérer contradictoires. Par exemple, les mesures adoptées en matière de densification des espaces, selon le contexte et la façon dont elles sont pensées, peuvent générer des effets négatifs en matière de lutte contre l'îlot de chaleur urbain en augmentant les flux de chaleur anthropiques générés par les activités humaines ou bien en augmentant l'effet canyon lié à la morphologie des rues et la hauteur des bâtiments.	Communauté de Communes, CPIE, Région, Communes	Communauté de communes et Région: AMI TVB de la Région 30 000 euros	Surfaces créées de secteurs de préservation de la biodiversité et % du territoire.	Plan d'actions de l'AMI Territoire TVB PADD du PLUi
	21	Mettre en place un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)	Le territoire de la Communauté de communes se trouve dans un TRI Territoire à Risques importants d'Inondation, il vient d'entamer une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation qui pourra déboucher sur un Plan Actions de Prévention des Inondations donnant droit à des subventions Mieux gérer collectivement le risque inondation	CAPB, Institution Adour, Syndicats de rivières, Communauté de Communes, Communes	Etat (Fonds Barrièr), Département	Mise en place d'un PAPI	SLGRI PAPI
	22	Créer un comité local de suivi déchets	Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, le SITCOM a mis en place un comité de suivi à l'échelle de son périmètre d'intervention (Communautés de communes du Seignanx, de Maremme Adour Côte Sud, Horte et Arrigans, Côte Landes Nature et le grand Dax uniquement pour le traitement). Le service environnement du Seignanx est régulièrement sollicité par ses administrés qui ne trouvent pas toujours les réponses à leurs questions au niveau du siège du SITCOM (débordement ou manque de points tri par exemple)	SITCOM40, Communauté de communes, Communes	Communauté de communes +1000 euros	Nombre de réunions tenues Nombre d'actions menées	Plan de gestion du SITCOM Supports d'information et de communication Comptes-rendus des réunions

Promouvoir un habitat durable et économe en énergie	23	Initier une réflexion sur la création d'un guichet unique de l'efficacité énergétique	Cartographie des acteurs Recueillir des retours d'expériences existants (Précoréno: Communauté de communes de Mimizan et cœur Haute Lande) Organiser des regroupements d'artisans pour les travaux	Communauté de communes	Communauté de communes, Région, ADEME, GéoPLC	Nombre de foyers visités Nombre de dossiers de demande de subventions montés Nombre de travaux réalisés Nombre de kWh économisés	Dossiers CEE Supports de communication Supports des réunions de travail
	24	Mettre en place une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat OPAH	Lutter contre la précarité énergétique en repérant et accompagnant les ménages concernés Propriétaires occupants soumis à plafonds de ressources de l'ANAH Propriétaires bayers : plusieurs axes d'intervention (travaux d'énergie et adaptation de l'habitat+lutte contre l'Habitat Indigne 110 logements sur 3 ans dont 72 logements Habiter mieux) Inciter au recours des matériaux biosourcés	Communauté de communes, ANAH, Soliha, Opérateurs sociaux, Géofrancefinances	Communauté de communes Ingénierie OPAH : 25 000 euros/ an Subventions aux propriétaires : 25 000 euros/an	Nombre de ménages ayant effectué des travaux	Dossiers ANAH Dossiers CEE Supports de communication et de rencontres
	25	Promouvoir le bio-climatisme dans les constructions et les rénovations, et y intégrer des objectifs de performance	Charte qualité des opérations neuves d'habitat L'idée est d'intégrer d'un point de vue réglementaire dans le PLUi des objectifs de performance énergétique plus ambitieux sur certaines opérations denses ciblées éventuellement par des OAP sectorielles, des objectifs de performances énergétiques bonifiés lors de rénovation de l'ancien et des objectifs de développement des énergies renouvelables sur des opérations importantes et bien des surfaces commerciales, parkings, ect...	Communauté de communes avec les promoteurs, bailleurs sociaux, communes, ADEME, ANAH	Communauté de communes: 86 400 € TTC dans le cadre de l'OPAH	Nombre d'engagements réglementaires dans le PLUi Nombre de constructions ou de rénovations labellisées	PLUi PLH Dossiers ANAH Dossiers CEE
Augmenter le potentiel de la séquestration carbone sur le territoire	26	Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés	Cohérence entre TVB fonctionnelle et exploitation forestière pour le bois énergie. Sensibilisation des élus, de l'ONF, du CRPF, des propriétaires et des exploitants. Replantation des espèces locales ou privilégier la régénération naturelle. Utiliser la marque « végétal local » dans le cadre de restauration de TVB boisée pour compenser des coupes	Communauté de communes, CPIE, ONF, CRPF, Région, DDTM	Région: AMI TVB	Forêt exploitable et forêt TVB : distinction créée, surfaces respectives Forêt TVB du PLUi : surfaces et typologie Forêt exploitable : surfaces, typologie des boisements, replantation ou régénération naturelle, essences plantées et exploitées, fréquences	Carte de l'occupation des sols du PLUi Déclarations des coupes forestières
	27	Réaliser une cartographie de la séquestration carbone	Utiliser la connaissance pour aider à changer le modèle agricole : abandon du labour profond, des intrants chimiques, retour aux prairies naturelles (non semées) avec élevage extensif, replanter des haies, etc. -Utiliser la connaissance pour aider à changer les pratiques sylvicoles en particulier pour le bois énergie : abandon des coupes rases, maintien des arbres sénescents, pas de dessouchage, privilégier la régénération naturelle, lutte contre les essences dangereuses pour la biodiversité, etc.	Communauté de communes, CPIE, agriculteurs, sylviculteurs, SCOT	Communauté de communes + 10 000 euros	Surfaces de coupes forestières sur le territoire et dans la TVB du PLUi (fréquence à définir selon le besoin) Occupation du sol du PLUi (surfaces et types de milieux)	Cartographie séquestration Stratégie Nationale des sols Mesures du Plan Climat National



3- Développer les filières locales et les consommations responsables							
Axe stratégique	N°	Actions	Description (cible, modalités de réalisation et objectif)	MO et partenaires	Budget	Indicateurs	Documents de référence
Favoriser une transition agricole et alimentaire	28	Favoriser une dynamique locale	La Communauté de communes applique déjà une stratégie foncière qui permet d'acquérir des parcelles dans le but de les laisser ou de les rendre à la production agricole (installation etc.). Avec l'obtention du label TEPCV en 2017 et particulièrement le financement d'une action sur le renforcement des circuits courts et l'économie circulaire, elle construit peu à peu cette stratégie renforcée par le financement de la région dans le cadre de l'Appel à Projets « Développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux » obtenu en 2019. L'objectif de cette action est de mettre officiellement en place une stratégie qui permettrait de faciliter les installations (en productions biologiques) et d'avoir des outils d'animation spécifiques comme des espaces test et une cartographie agricole du territoire.  Mettre en place un stratégie foncière	CPIE, Région, Département, communes, Communauté de communes, Ecoleu Lacoste, agrabio40, ALPAD, ADEAR, Chambre d'Agriculture, etc...	Région, Communauté de communes	Acquisition foncière directe par la Communauté de Communes avec possibilité Etablissement de baux avec des agriculteurs : nombre Dispositifs relais : nombre et typologie Création d'espaces tests agricoles : nombre et typologie	Diagnostic agricole du Seignanx de 2018 Dossier de l'appel à projet « Développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux » de 2019 Future cartographie agricole
	29	Accompagner les agriculteurs dans le changement des pratiques	L'agriculture est la seule activité économique qui permet de fixer du carbone atmosphérique. Ici, il s'agit de mettre en avant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement auprès des agriculteurs. Il s'agit également d'impulser et d'accompagner la transition	CPIE, CBE, interstice, ADEAR, ALPAD, Agrabio40, BLE, EHLG, Ecoleu lacoste etc...	Région, Communauté de communes	Nombre de contacts des nouveaux projets agricoles, (les besoins, les attentes) Nombre de contacts des exploitations en fin d'activité, types de freins à une transmission hors cadre familial et local	Dossier AAP Diagnostic agricole de 2018
	30	Faciliter l'accès aux produits locaux ou issus de l'agriculture raisonnée	Il s'agit de permettre l'accessibilité de l'offre en produits locaux par tous les publics du territoire. Pour ce faire, nous souhaitons développer deux types d'action : - Une action dirigée vers la consommation locale en réalisant : Une analyse des besoins alimentaires permettant de connaître les pratiques des consommateurs ainsi que les éventuels freins (financiers, liés à l'offre,...) limitant l'accessibilité des produits locaux à la population locale. Un état des lieux des circuits de commercialisation des produits locaux du territoire et des acteurs impliqués (vente à la ferme, épiceries bios, marchés...)  - Une action dirigée vers le tourisme en réalisant : Une évaluation des attentes de la population touristique Un recensement des pratiques actuelles (types d'achats, lieux, restauration...)	CPIE Seignanx-Adour, Chambre d'agriculture, AMAP, Agrabio40, Pays ALO, Communauté de communes, communes etc...	Région, Communauté de communes	Nombre de lieux de commercialisation des produits locaux	Diagnostic agricole du Seignanx de 2018 Dossier de l'appel à projet « Développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux » de 2019
Développer les énergies renouvelables dans le mix énergétique	31	Réaliser un schéma directeur des énergies SDE	Identifier le potentiel de méthanisation sur le territoire, en coordination avec la chambre d'agriculture effectuer une étude d'opportunité (intrant/digestat, terrain, porteur de projet). Travailler avec la cartographie du BRGM sur le potentiel géothermique du territoire, favoriser la géothermie sur sonde pour les gros consommateurs d'énergie. Concernant l'éolien, réaliser une cartographie permettant de visualiser les endroits potentiels pour accueillir une ou plusieurs éoliennes. Si favorable, effectuer une étude d'opportunité. Identifier les toitures de tout le Seignanx propices à l'installation de panneaux photovoltaïque et thermique sous la forme d'un cadastre solaire consultable sur demande accompagné du chargé de mission TEPOS	CA ADEME REGION Communauté de communes Seignanx AG Carto IGN	ADEME + 20 000 euros	Nombre d'études de faisabilité réalisées sur le territoire Nombre de dispositifs réalisés Nombre de kWh générés	Future cartographie Etudes de faisabilité Schéma directeur des EnR de la CAPB
	32	Sensibiliser et accompagner les entreprises dans les zones d'activité sur l'opportunité de développer les énergies renouvelables	En coordination avec la CCI et la CMA, inciter et conseiller les entreprises dans le choix de l'énergie renouvelable en fonction de leurs besoins. Développement des projets sur des toitures inutilisées.	CMA CCI Communauté de communes ADEME	ADEME, CCI + 5 000 euros	Nombre de participants à l'Eco-Dein Artisans Nombre d'études d'opportunité réalisées Nombre de projets montés Puissance raccordée ou en cours de raccordement nombre de formations/rencontre	Etudes d'opportunité Support de formation
	33	Mener une réflexion sur la création d'une société porteuse de projets de production d'énergie renouvelable	Afin d'identifier et de développer des projets d'énergies renouvelables, la Communauté de Communes souhaite s'appuyer sur une société dont la forme reste à établir, en y intégrant une gouvernance publique et citoyenne. Pour cela, il est nécessaire de lister les sociétés déjà en place sur les territoires voisins et analyser leur fonctionnement. Une concertation sera alors menée sur la création d'une telle structure.	Communauté de communes, SEM MACS Energies, CIRENA, SYDEC 40, ENR40, AVERGIS	Région, ADEME, Communauté de communes	Mise en place d'un groupe de travail	Statuts des sociétés déjà existantes

Action en cours à renforcer dans le cadre du PCAET						
Action prévue mais non engagée. Relancée dans le cadre du PCAET						
Nouvelle action issue des réflexions du PCAET						

## 6. ANNEXES

- Profil Climat du Seignanx
- Bilan de la concertation
- Fiches actions